



# Carnet numérique

LE 180 – Maisons de Parc

# Sommaire

## **PARTIE 1 : LES CONSEILS D'UTILISATION** **3 à 20**

### **1. L'optimisation de votre logement :** **3 à 11**

La qualité de l'air intérieur	3
Gestion des déchets	4 à 5
Économie d'énergie	6 à 8
Economie d'eau	9 à 10
Limitation des bruits	11
Pollution électromagnétique	11

### **2. Les bons gestes d'entretien** **12 à 19**

### **3. Vos interlocuteurs référents / Aide** **20**

## **PARTIE 2 : LES INFORMATIONS UTILES** **21 à 46**

### **1. La liste des intervenants** **21**

### **2. La liste des concessionnaires** **22**

### **3. La liste des fournisseurs d'électricité / gaz** **23 à 25**

### **4. Les notices des appareils** **26 à 46**

## **VOS NOTES** **47 à 48**

# 1. L'optimisation de votre logement :



## Qualité de l'air intérieur

### Les bons gestes ...

- ☑ **Je n'obstrue pas les aérations**, afin de laisser respirer mon appartement. Le système de ventilation permet de renouveler l'air dans toutes les pièces. Son bon fonctionnement est indispensable à la santé des occupants.
- ☑ **J'assure l'entretien des bouches d'aération**. Je les nettoie une fois par an au minimum et je veille surtout à ce que les bouches de ventilation et les grilles d'entrée d'air ne soient jamais obstruées.
- ☑ **J'aère régulièrement mon appartement**. Nos activités multiples dégagent des excédents d'humidité ou des polluants à l'intérieur de notre logement: respirer, faire la cuisine, émanations diverses (colle, vernis, peinture, aggloméré et autres matériaux, parfums d'intérieur, allergènes...), autant de risques inutiles pour la santé. Sans parler du tabac, qui est la première cause de pollution dans la maison. La meilleure façon de rétablir à l'intérieur la qualité de l'air, c'est d'aérer toutes les pièces, même en hiver : 10 minutes suffisent. Ces 10 minutes d'aération par jour sont également suffisantes pour éviter de saturer l'air d'humidité. Cela permet de mieux chauffer et de réaliser des économies d'énergie. Je privilégie l'utilisation de nettoyeur vapeur (ne nécessitant pas de produits ménagers) et d'aspirateurs pourvus de filtre HEPA.

#### ■ CONSEIL

Dès la fin de la saison de chauffage, si vous en avez la possibilité, laissez vos fenêtres ouvertes permet d'assurer un rafraîchissement naturel du logement en profitant de la fraîcheur de la nuit et de l'inertie du bâtiment.



Lorsque j'aère mon logement, je pense à fermer les radiateurs avant d'ouvrir les fenêtres !

Je ne raccorde pas une hotte à la bouche d'extraction d'air, c'est interdit et dangereux.

# Gestion des déchets



## Les bons gestes ...

- ☑ **J'évite le jetable.** L'éponge, la serpillière et le torchon sont des solutions avantageuses qui peuvent être utilisées plusieurs fois, à l'inverse du papier essuie-tout et des lingettes à usage unique. Même si elles permettent d'économiser de l'eau et de réduire la pollution des eaux, les lingettes de nettoyage ménager génèrent plus de déchets que les produits traditionnels tout en contribuant à la pollution de l'air. De plus, elles coûtent beaucoup plus cher.
- ☑ **Je trie mes déchets pour bien recycler.** Le tri des déchets est un acte volontaire indispensable pour l'environnement et c'est dans la cuisine qu'il commence à l'aide des bacs de tri mis en place. Chacun d'entre nous doit suivre les consignes de tri de sa commune pour ne pas perturber le recyclage. Le Grand Lyon a mis en place sur son site internet des consignes de tri pour ne plus avoir de doute quant au recyclage des déchets : <http://www.grandlyon.com/Les-consignes-de-tri.2204.0.html>
- ☑ **Je gère mes objets encombrants :** Vider son grenier ou sa cave n'implique pas automatiquement de remplir ses poubelles. Il existe de nombreuses associations qui récupèrent les livres, les vêtements, les jouets, les appareils ménagers et toutes sortes d'objets qui ne servent plus. Les vide-greniers, les brocantes ou encore les dépôts-ventes sont aussi de bons moyens de recycler ce dont on n'a plus l'usage. Si vos objets encombrants ne peuvent pas trouver preneur, pensez à les sortir la veille du jour de collecte.
- ☑ **J'achète des produits certifiés.** Je privilégie l'achat de produits certifiés (NF environnement, Ecolabel,...). Je réduis ainsi les déchets et leurs nocivités. Je peux aussi faire reprendre mon ancien matériel gratuitement par le vendeur.

### ■ CONSEIL

#### Collecte des ordures ménagères :

→ Les lundi, mercredi, jeudi et samedi entre 5h30 et 13h30  
→ Collecte sélective (le tri) : le mardi et le vendredi entre 5h30 et 13h30

#### Déchetterie :

Donnerie de Lyon  
- Vaise - 82 Avenue Sidoine Apollinaire  
69009 Lyon 9e  
arrondissement  
Tél : 04 78 47 10 57

Du lundi au vendredi :  
09h-12h et 14h-17h

Le samedi : 09h-17h

Le dimanche :  
09h-12h

Fermeture les jours  
fériés



Les lingettes sont pratiques mais produisent 3 à 6 fois plus de déchets que les traditionnels.

Récapitulatif de la gestion des déchets en annexe.

- ☑ **Je pense à déposer mes piles, mes médicaments et mes produits toxiques dans des lieux réservés à cet effet**, afin qu'ils soient redirigés vers les filières de recyclage correspondantes :
  - Jeter les piles dans des emplacements réservés à cet effet (déchetterie, grande surface,...).
  - Rapporter les médicaments inutilisés à votre pharmacien pour qu'ils puissent être valorisés.
  - Stocker les produits toxiques dans des silos adaptés, afin de permettre de recycler ceux qui peuvent l'être et de traiter les autres afin qu'ils ne viennent pas polluer les sols et les eaux.



- ☑ **Je ne jette rien dans les toilettes** : Tampons hygiéniques, couches, médicaments, piles, peintures, solvants, détergents... la cuvette des WC n'est pas une poubelle ! Tous ces éléments altèrent le bon fonctionnement des stations d'épuration. Mal éliminés, ils se retrouvent en milieu naturel et dégradent l'environnement.

- ☑ **Je prends soin d'éviter une utilisation abusive des produits antibactériens** : utilisés pour désinfecter les WC : ils perturbent aussi les stations d'épuration, qui se servent des bactéries pour dépolluer les eaux usées. En revanche, le papier toilette recyclé, c'est bon pour l'environnement !

# Économie d'énergie



## Les bons gestes ...

- ☑ **Étiquette énergétique : je fais le choix de la catégorie A au minimum.** Lors de l'achat d'un appareil ménager, je consulte l'étiquette énergétique. Elle indique la consommation électrique et les performances de l'appareil, du plus économe (catégorie A ou plus, flèche verte) au plus consommateur (catégorie G, flèche rouge).
- ☑ **J'éteins mes appareils audiovisuels :** préférez des multiprises avec interrupteur, que vous n'allumerez qu'en cas de besoin.

**Je m'équipe de lampes basse consommation (LBC),** elles consomment 4 à 5 fois moins d'énergie que les ampoules incandescentes classiques et durent 10 fois plus longtemps. Plus chères à l'achat, elles seront rentabilisées en 8 mois à peine. Les LBC sont placées de préférence là où elles restent longtemps allumées : coin lecture, coin repas, cuisine...

- ☑ **J'adapte la puissance à mes besoins.** Un éclairage maîtrisé, c'est autant d'électricité économisée: il vaut mieux réserver les lampes basses consommations 15/20 W pour le coin lecture par exemple. Les LBC 9 W suffiront près du téléviseur ou de l'ordinateur.
- ☑ **Je supprime les halogènes.** Très gourmandes (300/500 W) et rarement nécessaires, les lampes halogènes consomment autant d'électricité qu'une vingtaine de LBC de 15 W.
- ☑ **J'éteins la lumière en quittant la pièce.** Pourquoi laisser allumer une pièce vide? Voilà encore un gaspillage d'énergie qui peut être évité facilement.
- ☑ **Je fais la poussière !** Une ampoule sans poussière, c'est 40 % de flux lumineux supplémentaire.

### ■ EQUIVALENCE LAMPE CLASSIQUE ET LBC :

LAMPE CLASSIQUE	LBC
30 WATTS	9 WATTS
40 WATTS	11 WATTS
60 WATTS	15 WATTS
75 WATTS	20 WATTS
100 WATTS	23 WATTS

En moyenne le choix de lampe LBC permet de consommer 3 à 5 fois moins d'électricité sur le poste de l'éclairage qui représente environ 15% de votre facture d'électricité.



Le mode veille peut représenter jusqu'à 50% de l'énergie consommée pour un téléviseur, et 90% pour un lecteur dvd.

Trois ampoules de 75W qui restent allumées une soirée consomment autant qu'une lessive à 60°C.

☑ **Je fais entrer la lumière et je profite au maximum de l'énergie solaire.** Elle est gratuite ! La lumière naturelle est à **consommer sans modération** : la proximité d'une fenêtre est idéale pour installer le coin à vivre, un fauteuil ou un bureau. Attention aux ombres portées sur le plan de travail, le bureau doit être placé perpendiculairement à la fenêtre. De plus, plus les murs de la pièce sont clairs, plus ils réfléchissent la lumière: un moyen simple d'y voir clair.



☑ **Je veille à l'entretien de mon réfrigérateur.** Je pense à dégivrer mon appareil tous les 6 mois afin que celui-ci consomme moins. Il est également important de nettoyer la grille située à l'arrière du réfrigérateur une fois par an et de vérifier régulièrement l'étanchéité des portes. La conservation des aliments nécessite une température comprise entre 1 °C (étages du haut), et 5 °C (étages du bas). Dans un congélateur, elle doit être de -18 °C. En plaçant un thermomètre dans le bac à légumes du réfrigérateur (température la plus élevée), il est facile de réguler la dépense d'électricité.

☑ **J'optimise la cuisson.** Les plaques de cuisson électriques continuent de chauffer durant 15 minutes après extinction (sauf les plaques à induction) : cette chaleur, entièrement gratuite, mérite d'être utilisée lors d'une cuisson longue. Une casserole à fond plat, avec un diamètre adapté aux plaques, exploite au maximum les capacités de votre cuisinière. De même, l'usage d'un couvercle réduit de façon significative l'énergie consommée.

☑ **J'optimise l'utilisation du four à micro-ondes.** Les aliments peuvent se décongeler à l'intérieur du réfrigérateur, sans l'aide du micro-ondes. C'est moins rapide mais cela ne consomme aucune énergie. La cuisson des plats au micro-ondes, et surtout ceux contenant beaucoup d'eau, comme les légumes, est à éviter. Le micro-ondes est idéal pour réchauffer les aliments.



Choisissez un réfrigérateur dont le volume convient à votre famille et à votre mode de vie, cela vous évitera de consommer de l'énergie dont vous n'avez pas besoin.

- ☑ **J'optimise l'utilisation du four** : il faut éviter les courants d'air !  
En effet, ouvrir la porte d'un four pendant qu'il fonctionne gaspille beaucoup de chaleur : pour évaluer la cuisson de votre préparation, il vaut mieux se servir de l'éclairage de contrôle. Dans le cas d'un four à pyrolyse, le nettoyage doit être programmé dans la foulée d'une cuisson, pour bénéficier de la chaleur accumulée.
  
- ☑ **Je respecte les températures de confort**, et je ne couvre pas les équipements comportant une sonde de température du local (thermostat,...) :  
→ 19°C dans les pièces à vivre.  
→ 20°C dans la salle de bain.  
→ 16°C dans les chambres.
  
- ☑ **J'évite les chauffages d'appoint individuels électriques**, ils consomment beaucoup d'énergie et si je respecte les consignes ci-dessus, ils ne seront pas nécessaires! Les autres chauffages d'appoint sont interdits par le règlement intérieur car ils présentent un risque de brûlure et d'asphyxie.
  
- ☑ **La nuit, je pense à bien fermer les rideaux et les volets**, cela permet d'éviter les grosses pertes de chaleur (de 30 à 50% selon le vitrage).
  
- ☑ **Je me passe de système de climatisation** à la faveur d'habitudes d'usages me permettant de réduire la température de mon logement en été : ventilation naturelle, gestion des occultations,...



#### ■ CONSEIL

1°C en moins = 7% d'économie sur ma facture. Sur une saison de chauffe, pour une famille de 4 personnes, l'économie est d'environ 60 euros !

#### ■ OPTIMISATION DU CONFORT EN ÉTÉ :

Limiter la hausse des températures dans votre logement et améliorer votre confort estival sans pour autant opter pour une climatisation :

→ Rafraîchir l'air ambiant en ventilant les pièces la nuit et en maintenant fermés portes, volets et fenêtres la journée.

→ En cas de canicule, utiliser l'eau comme rafraîchissant naturel.

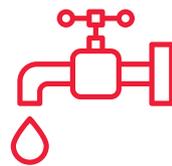
→ Limiter la cuisson et l'usage de l'électricité pour réduire les apports de chaleur supplémentaires.



Lorsque je m'absente, je réduis Les températures.  
Cela doit devenir une évidence !

Se passer de climatisation, c'est éviter l'émission de gaz à effet de serre et l'augmentation conséquente de sa facture d'électricité.

# Économie d'eau



## Les bons gestes ...

- ☑ **Je bois l'eau du robinet**, qui est parfaitement potable sauf avis contraire de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale. Mais le Grand Lyon a le privilège de disposer en abondance d'une eau dont la qualité est exceptionnelle. Alors profitons-en !
- ☑ **J'évite de laisser l'eau couler inutilement.** Un robinet qui coule sans raison doit déclencher un réflexe de fermeture immédiat. La quantité d'eau économisée dans ce cas est énorme. Dans cet esprit, lorsque l'on se brosse les dents, il est préférable de se rincer avec un verre à dents (10 000 litres d'eau gaspillés par an). De même, il est facile de remplir un peu le lavabo pour nettoyer son rasoir.
- ☑ **Avant de faire tourner mon lave-vaisselle ou mon lave-linge, j'attends qu'il soit plein.** Faire sa vaisselle à la machine peut être plus économique en eau et en électricité si le lave-vaisselle est peu gourmand en énergie et utilisé de façon optimale (1 programme de lave-vaisselle = 4 vaisselles à la main). Bien sûr, il ne faut pas rincer la vaisselle avant de la mettre dans l'appareil, car cela consomme de l'eau inutilement. Pour les poudres de lavage, choisir de préférence celles qui ont des écolabels, car nombreuses sont celles qui contiennent encore des phosphates. Je n'oublie pas d'utiliser le programme économique de mon appareil si celui-ci en possède un.
- ☑ **Utiliser la fonction économique** et le programme à basse température (30 ou 40 °C) de votre lave-linge.
- ☑ **Utiliser l'eau de cuisson pour arroser vos plantes.** Cette eau plus grasseuse leur sera bénéfique, veuillez néanmoins attendre qu'elle soit bien refroidie.

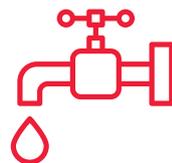
### ■ INFOS

En France, la consommation d'eau en bouteille a été multipliée par 2 en 20 ans, ce qui représente des milliers de kilomètres parcourus, des tonnes de carburant consommé et de CO<sub>2</sub> émis avant d'arriver sur notre table. Sans compter les milliards de bouteilles plastiques qui en résultent. Seules 4 bouteilles sur 10 sont recyclées : pensons à les trier !



L'eau minérale coûte au minimum 50 fois plus cher que l'eau du robinet.

- ☑ **Je réduis ma consommation d'eau**, et je la contrôle en observant attentivement l'évolution de ma facture et celle de mon compteur d'eau.
- ☑ **Je repère et je fais réparer les fuites d'eau.** Si ma consommation est croissante, une fuite est possible. Je dois vérifier mon installation puis contacter mon syndic. La plupart du temps, il s'agit d'un simple joint défectueux : cela vaut la peine d'apprendre à le changer.
- ☑ **J'opte pour une douche plutôt qu'un bain.** Prendre une douche plutôt qu'un bain, c'est diviser au minimum par trois sa consommation d'eau : ce calcul est valable si le robinet est coupé pendant que l'on se savonne et que l'on ne prolonge pas inconsidérément le plaisir de la douche.
- ☑ **J'utilise à bon escient le système à double commande de ma chasse d'eau.** Le premier bouton libère une petite vidange, le deuxième libère la totalité de l'eau contenue dans le réservoir.



#### ■ INFOS

Une douche de 4 à 5 minutes consomme 30 à 80 litres d'eau, un bain 150 à 200 litres.

#### ■ CONSÉQUENCE D'UNE FUITE D'EAU :

Il est primordial de surveiller les fuites d'eau afin de limiter le gaspillage de nos ressources et le surcoût des consommations :

→ Robinet qui goutte :  
120 litres/jour = 100 euros/an

→ Mince filet d'eau :  
380 litres/jour = 400 euros/an

→ Fuite de chasse d'eau :  
600 litres/jour = 700 euros/an

# Limitation des bruits



## Les bons gestes ...

- ☑ **Mon plancher est le plafond d'un voisin** : je limite les bruits issus de mon logement (télévision, hi-fi, bricolage).
- ☑ **Chez moi, je préfère les chaussons et chaussettes** aux chaussures avec talon. J'achète des appareils électroménagers silencieux.
- ☑ **Je mets des feutres** sous les pieds de mes meubles et de mes chaises. Je ne claque pas les portes.
- ☑ **Un bruit prévu est mieux accepté** : je préviens mes voisins lorsque je fais du bruit de façon exceptionnelle et j'accepte les leurs. Certaines activités ont besoin d'être réalisées dans des lieux adaptés.

# Pollution électromagnétique



## Les bons gestes ...

- ☑ **J'évite d'utiliser des lampes fluo compact** en tant que lampe de chevet (laisser une distance suffisante entre l'ampoule et le corps, au moins la distance d'un bras).
- ☑ **J'éteins les réseaux sans fil** (wifi) et les appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- ☑ **J'évite de garder sur moi mon téléphone portable** lorsque je suis chez moi.
- ☑ **Je privilégie des appareils qui génèrent le moins possible de champ magnétique** : surveiller par exemple les DAS des téléphones portables.
- ☑ **Je règle les téléphones DECT sur le mode ECO s'ils en disposent.**

## 2. Les bons gestes d'entretien

**La construction vient de s'achever :**

**Dans les premières années, le bâtiment est soumis à divers mouvements (retrait du béton, légers tassements des fondations, séchage des plâtres, etc ...) qui peuvent provoquer des fissures filiformes (en particulier à l'intersection des plafonds et des murs). Pour ce type d'imperfection, il est conseillé d'attendre 2 ou 3 ans, à l'occasion par exemple d'une réfection des peintures, pour y porter remède de façon durable.**

### ☑ **Menuiseries Extérieures**

Les menuiseries extérieures doivent être entretenues avec beaucoup de soin. Les pièces d'appui en partie basse sont percées de trous pour l'évacuation des eaux de condensation et drainage, veillez à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

Pour un fonctionnement optimal et une durabilité accrue, penser à graisser régulièrement les paumelles, crémones et serrures ainsi qu'à nettoyer les guides des volets roulants et BSO.

### ☑ **Menuiseries Intérieures**

Avant de chercher à ajuster les portes ou les fenêtres qui vous semblent difficile à manœuvrer, attendez que la température s'établisse à un niveau normal dans votre logement.

### ☑ **Eau Potable**

Le bâtiment est équipé de robinetterie économe (butée ou bouton éco). Vérifier l'état des joints des robinets et le cas échéant en changer. (Rappelez-vous qu'1 goutte par seconde égale 17 litres par jour !)

### ☑ **Mobilier de salle de bains**

Détartre régulièrement les mousseurs pour limiter les pertes de pression, éclaboussures, surconsommation d'eau, ou fuite : l'accumulation de tartre cause de nombreux désagréments et détériore vos robinets.

### ■ **CONSEIL**

Votre plan de toilette est constitué d'une résine de synthèse et de poudre de marbre.

Nous vous recommandons quelques règles d'utilisation et d'entretien pour le maintenir en bon état durablement. Pour l'entretien courant, utilisez des produits détergents doux, une éponge et de l'eau.

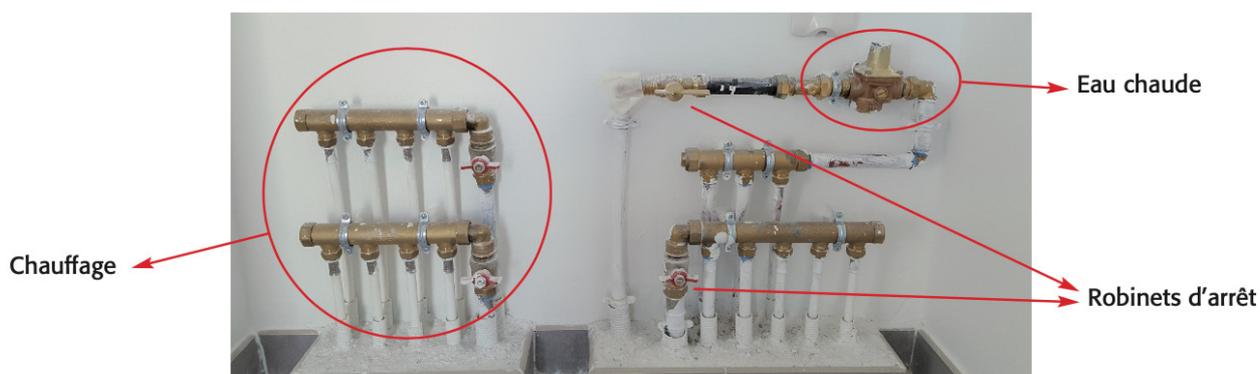


**N'utilisez pas de poudre à récurer, de tampons abrasifs ou de brosses dures. Évitez l'usage ou le contact avec les produits corrosifs ( soude caustique, déboucheurs de tuyauterie,...) et des solvants puissants ( acétone, trichloréthylène,...) Certains colorants capillaires peuvent laisser des traces et sont à proscrire.**

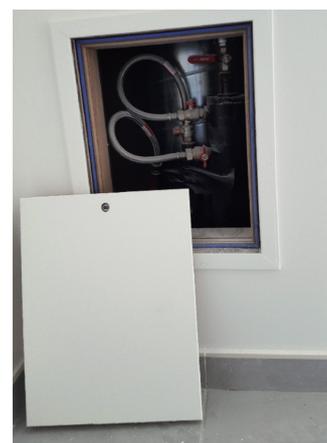
# Chauffage individuel par pompe à chaleur

Le chauffage de votre logement est assuré par une pompe à chaleur raccordée au réseau électrique. Pour bénéficier de manière optimum de votre installation, nettoyez régulièrement les radiateurs en aspirant la poussière. Ne mettez pas de linge à sécher sur ceux-ci, vous risquez de provoquer de l'humidité en excès et des moisissures dans le logement. La présence de rideaux ou de mobiliers devant les radiateurs sont à éviter : elle limite la diffusion de la chaleur et le confort.

Les nourrices de distribution d'eau chaude sanitaire et de chauffage de votre appartement situées généralement dans les placards doivent rester accessibles. Pensez à maintenir ces accès lors de la réalisation de vos aménagements.



Des trappes de visite des gaines techniques ont été installées. De la même façon elles doivent rester facilement accessibles en toutes circonstances pour des interventions de maintenance.



# VMC

Afin d'assurer la qualité de l'air dans votre appartement celui-ci est équipé d'un système de Ventilation Mécanique Contrôlée simple flux hygroréglable.

Les bouches d'entrées d'air sont situées dans les menuiseries de votre salon et des chambres. Les bouches d'extraction dans la cuisine, les salles d'eau et wc. Elles sont de grandes dimensions afin d'assurer les débits d'air minimum réglementaires de votre logement.

Ces entrées d'air sont composées d'un clapet fixe, non refermable pour vous assurer une qualité d'air en continu.

La régulation est autonome, vous n'avez pas d'intervention à faire.

La cuisine est équipée d'une commande de grand débit, à n'actionner que lorsque vous cuisinez.

La ventilation sera confortable et économique à condition de :

- Aérer naturellement en ouvrant les fenêtres au moins 5 à 10 min par jour, pour une meilleure qualité de l'air.
- Ne jamais obstruer les bouches d'aération (bouches d'entrées d'air /grilles d'extraction) au risque de voir apparaître des désordres.
- Dépoussiérer et nettoyer deux à trois fois par an ces bouches.
- **Signaler tout dysfonctionnement ou panne à votre Syndic afin qu'il règle au plus vite le problème.**

Bouche d'extraction



Entrée d'air



## Eau chaude sanitaire

L'eau chaude sanitaire de votre logement est assurée par votre pompe à chaleur. Tout dysfonctionnement à ce niveau doit être signalé à l'entité assurant l'entretien de la pompe à chaleur (voir le macaron sur celle-ci).

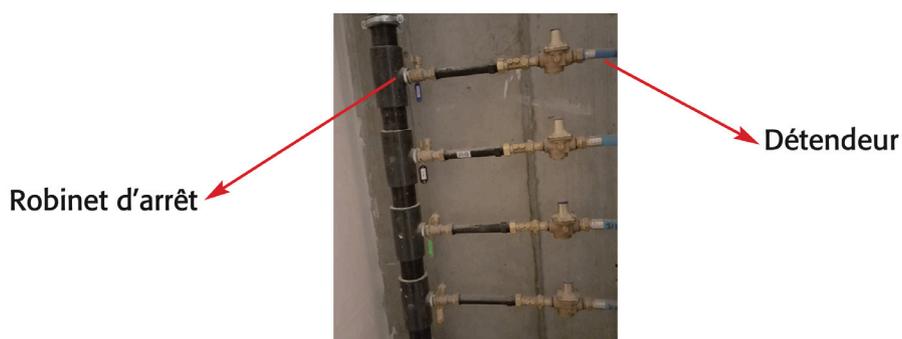
# Installations sanitaires

Nettoyez deux fois par an les siphons d'évacuation. Veillez à ne pas jeter dans les lavabos, baignoires, éviers et WC des objets ou produits susceptibles de boucher les canalisations (type lingettes). Les joints des bacs à douche et des baignoires sont également à entretenir et à refaire au moins une fois par an ou dès que vous constatez une dégradation.

# Précautions utiles

## ☑ **Fermer l'eau**

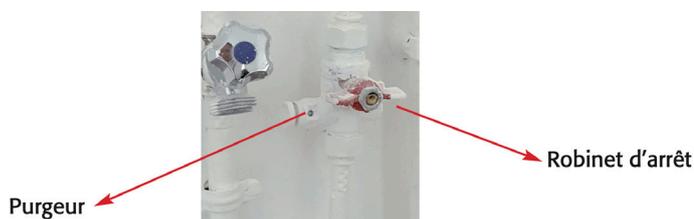
en cas d'absence prolongée afin de prévenir d'éventuels désordres. Pour l'eau froide, le robinet de coupure est situé dans la gaine palière qui s'ouvre avec un carré, à l'endroit du compteur d'eau dans votre logement.



## ☑ **Purger les robinets extérieurs**

À l'approche de l'hiver pour éviter qu'ils n'éclatent à cause du froid. Les canalisations extérieures, alimentant par exemple vos robinets de terrasse, jardin, ou placées dans les locaux non chauffés, doivent être systématiquement purgés. Cette intervention facile est à la portée de tous :

- Fermez le robinet intérieur
- Ouvrez le robinet extérieur et laissez couler l'eau restante de la tuyauterie. La canalisation se vide alors naturellement
- Revenir vers le robinet ou vanne d'arrêt intérieur et dévissez d'un tour complet le petit capuchon (bouchon de vidange) ou la purge (robinet purgeur). Laissez couler l'eau restante, puis lorsque l'eau ne s'écoule plus, refermez.



## ☑ **LIMITER**

La profondeur de tous les percements des murs et des plafonds à 3 cm maximum au risque de percer les fourreaux électriques ou les tuyauteries incorporés.

## ☑ **UTILISER**

Les matériels de fixation -chevilles et vis- adaptés aux types de cloisons et en fonction du poids des éléments à supporter.

## ☑ **BOUCHONNER**

Les siphons d'appareils ménagers inutilisés au risque d'avoir des remontées d'odeurs.

# Verrou automatique

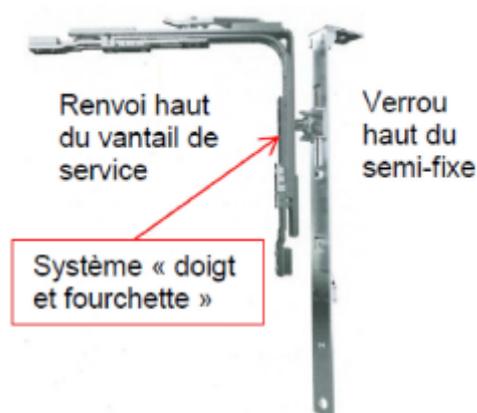
## Nouveau verrou « automatique » sur les portes fenêtres à frappe 2 vantaux

- **Principe de fonctionnement :**

Par un système de « doigt et fourchette » le verrou haut du semi-fixe est automatiquement déverrouillé à l'ouverture du vantail de service. Et réciproquement à la fermeture.

Il n'y a donc plus besoin de manipuler le verrou haut du semi-fixe.

Seul le verrou bas – qui reste à levier – doit être ouvert ou fermé manuellement.



# Annexe

## Consigne de tri des déchets



### En sac fermé dans le bac gris :

- Restes de repas.
- Emballages non recyclable (pots de yaourts, barquettes plastiques,...)
- Déchets divers en plastiques, polystyrène, mousse,...
- Produits d'hygiène (couches, mouchoirs en papier,...)

Les déchets organiques issus de l'alimentation et du jardin peuvent être placés en composteur.



### En vrac dans le bac jaune :

- Bouteilles et flacons en plastique (bouteilles, flacons alimentaires, produits de toilette, produits ménagers,...).
- Emballages en carton (briques, boîtes, suremballages,...).
- Papiers et journaux.
- Emballages métalliques (canettes, boîte de conserve, aérosols,...).

Pas besoin de laver les emballages, il suffit de bien les vider, l'eau est précieuse.



### En vrac, dans un silo :

- Verre (bouteille, contenants alimentaires,...).

Le verre est à jeter sans les bouchons !

Les bouteilles de parfum sont désormais recyclables dans certaines parfumeries.

Les points de collecte de verre les plus proche de votre résidence sont situés angle Rue Chinard / Rue Mazaryk et angle Rue Chinard / Rue Roger Salengro.



### Pour la déchetterie :

- Les encombrants et les déchets spéciaux :



Ecombrants



Gravats



Feraille



Papier



Plâtre



Huile



Bois



Végétaux



Textiles



Cartons aplatis



Électro-ménagers



Batteries



Corrosif



Inflammable



Nocif



Piles

# Annexe

## *Gestes verts par pièce*



### **Dans le salon :**

- Je profite de la lumière du jour.
- Je choisis mon éclairage.
- J'éteins la lumière.
- Je coupe la veille des appareils électriques.
- Je limite la température.
- Je baisse le chauffage en cas d'absence.
- Je maîtrise mon chauffage d'appoint.
- J'aère régulièrement.
- Je me préserve des grosses chaleurs l'été.
- Je ferme mes volets la nuit en hiver.



### **Dans la chambre :**

- Je profite de la lumière du jour.
- Je choisis mon éclairage.
- J'éteins la lumière.
- Je limite la température.
- Je baisse le chauffage en cas d'absence.
- J'aère régulièrement.
- J'enlève la poussière.
- Je me préserve des grosses chaleurs l'été.
- Je ferme mes volets la nuit en hiver.



### **Dans la cuisine :**

- J'évite le jetable.
- Je trie mes déchets.
- Je bois l'eau du robinet.
- Je veille à l'entretien de mon réfrigérateur.
- J'économise l'eau. J'optimise la cuisson.
- Je réchauffe au micro-ondes si nécessaire.
- J'utilise bien mon lave-vaisselle.
- Je ferme mes volets la nuit en hiver.



### **Dans la salle de bain :**

- Je préfère la douche au bain.
- Je lutte contre les fuites.
- J'optimise ma chasse d'eau.
- Je ne jette rien dans les toilettes.
- Je contrôle les débits des robinets.
- Je ferme les robinets.
- Je traque les bouchons.
- Je choisis mes lessives.
- J'utilise bien mon lave-linge.

# 3. Vos interlocuteurs référents / Aide

## **Votre Syndic**

Pour toutes autres questions liées à votre résidence et ses parties communes votre interlocuteur privilégié est votre Syndic :

**Régie PEDRINI - Joy DUMAS-MARZE**

**62 rue de Bonnel 69003 Lyon**

**04.78.95.27.22**

**[j.dumas.marze@regiepedrini.fr](mailto:j.dumas.marze@regiepedrini.fr)**

N'hésitez pas à lui signaler toute anomalie : une prise en compte précoce de celle-ci permet d'assurer une gestion optimum, pour le bénéfice de tous.

## **Ascenseur**

Un numéro est affiché à l'extérieur de la cabine. Il s'agit du numéro de l'appareil et d'un numéro de centre d'appel et qui prendra en compte votre demande et missionnera un dépanneur. Au besoin, vous rapprocher de votre Syndic.

*Attention : un ascenseur n'est pas un monte charges, veillez lors de vos emménagements à préserver celui-ci et à ne pas trop le charger au risque de provoquer son arrêt ou des dégradations.*

## **Chaudière individuelle par pompe à chaleur**

Assurez-vous que votre thermostat est en demande de chauffage ou que sa température de consigne n'est pas atteinte, sinon nous prévenir.

## **Internet fibre & téléphone**

Vous rapprocher directement de votre fournisseur internet FIBRE OPTIQUE. La résidence n'est pas équipée d'un réseau « cuivre » traditionnel. Ce qui entend qu'il n'est pas possible de souscrire d'abonnement type ADSL. Abonnement fibre uniquement ! L'accès au local de mutualisation se fait avec la clé a demander à votre Syndic.

## **Portail automatique de stationnement**

Il existe une procédure qui permet d'ouvrir le portail de façon manuelle (voir directement les consignes affichées sur celui-ci). Prévenir ensuite la société de maintenance si indiquée ou bien votre Syndic.

## **Besoin de...**

Refaire des clefs, une télécommande de portail, un badge VIGIK d'accès, faire des plaques de boîtes aux lettres ou de portes palières, programmer votre nom dans la platine vidéophone... vous rapprocher de votre Syndic ou de votre Gestionnaire.

## **LE SAV SIER**

**Pour toutes autres informations et conseils liés à votre logement, nous restons disponibles pour vous répondre :**

**04 72 78 00 00**

**Courriel : [bz@sier-constructeur.fr](mailto:bz@sier-constructeur.fr)**

# 1. Liste des intervenants

Architecte Conception  
SOHO ATLAS  
30 Quai Perrache  
69002 LYON  
04 78 84 04 53

Gros oeuvre  
REYES  
70, route de Corbas  
69 330 MEYZIEU

ETANCHEITE  
SOPREMA  
3 rue Louis Lachenal  
69 744 GENAS cedex  
04 72 47 57 42

C FACADE  
BONELLO  
ZA Terre Valet  
1 avenue des Catelines  
69 720 SAINT-LAURENT-DE-  
MURE  
06 76 28 36 92

PIERRE AGRAFEE  
SOMIROC  
15 allée des Cerisiers  
ZA Les Payots  
16 140 ANDANCETTE  
04 75 31 00 84

SERRURERIE DUPIN  
ZI LES PLATRIERES  
300, rue de la Maison Rose  
69 440 MORNANT  
04 78 81 90 48

CLOISON DOUBLAGE  
VIRICEL  
ZI de Fétan  
CS 90237  
01 603 TREVOUX cedex  
04 74 00 21 72

MENUISERIE INTERIEURE  
BOIS  
SLM  
66/68 rue du Dauphiné  
69 800 SAINT-PRIEST  
04 78 26 65 05

CHAPE/CARRELAGE /  
FAIENCE  
SEYSSEL  
Parc d'Activité Les 2B  
188 rue de la Cotière  
01 360 BELIGNEUX  
06 07 76 76 73

MOQUETTE  
VERNISOL 10, rue Jacquard  
69680 CHASSIEU

PEINTURE  
LNCR  
4 rue Mimi Pinson  
69 100 VILLEURBANNE  
04 37 57 33 53

FLOCAGE  
AGI  
20/27 rue Jean Rostand  
69740 Genas  
04 72 04 99 90

PORTE DE GARAGE  
DOITRAND  
19, rue Saint Antoine  
69 003 LYON  
04 78 53 68 43

PLOMBERIE  
MPC  
151 route de Vourles  
69 230 SAINT-GENIS-LAVAL  
04 78 05 03 55

ASCENSEUR  
SCHINDLER  
56 avenue du Progrès  
CS 20038  
69 687 CHASSIEU cedex  
04 37 56 25 56

ELECTRICITE  
E3C  
Impasse du Pré Roseaux  
ZI Est  
01 700 BEYNOST  
06 14 99 16 15

ESPACES VERTS  
REVE  
37, rue Ampère  
69 680 CHASSIEU  
04 72 79 44 91

AM Gaz : entretien  
chaudières et pompes à  
chaleur  
290 rue Ferdinand Perrier  
69800 SAINT PRIEST  
04.37.25.08.83  
contact@amgaz.fr

## 2. Liste des concessionnaires

### **Electricité**

Libre choix du Fournisseur Voir liste page suivante.

Remarque : Un numéro appelé PDL (Point de Livraison) vous sera demandé lors de la prise de votre abonnement auprès de votre fournisseur. Ce numéro à 14 chiffres se situe à proximité de votre compteur sur une étiquette, et dans votre compteur Linky.

### **Téléphone / Internet Fournisseur fibre optique**

Pas d'abonnement type ADSL possible dans l'immeuble. Merci de vous rapprocher de votre opérateur internet/Fibre.

# 3. Fournisseurs Électricité / Gaz

## Clients particuliers : Fournisseurs nationaux d'électricité et/ou de gaz naturel en réseau



La liste des fournisseurs nationaux recense les fournisseurs qui ont souhaité s'inscrire dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal du site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) et qui proposent des offres dans au moins 90 % des communes raccordées de France métropolitaine (hors Corse). Elle n'a pas de valeur d'autorisation ou de déclaration.

Il est possible que votre domicile soit desservi par une entreprise locale de distribution, – c'est le cas d'environ 5 % des consommateurs français – dans ce cas vous n'aurez peut-être pas accès à la totalité des fournisseurs recensés sur cette liste.

Pour connaître précisément la liste des fournisseurs proposant des offres dans votre commune, rendez-vous sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), pour effectuer une recherche de fournisseurs par code postal ou adressez-vous à votre gestionnaire de réseaux de distribution dont les coordonnées peuvent vous être communiquées par votre mairie.

Avant de choisir un fournisseur, pensez à comparer les offres des fournisseurs ! Pour vous aider, vous trouverez des conseils sur le site Internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr).

	électricité	gaz naturel		électricité	gaz naturel	
			<b>Alterna</b> Tél : 0 800 71 12 34 (Service et appel gratuits) Site Internet : <a href="http://www.alterna-energie.fr">http://www.alterna-energie.fr</a> Adresse : 75 Boulevard Haussmann, 75008 Paris			<b>Antargaz</b> Tél : 0 805 509 509 (Service et appel gratuits) Courriel : <a href="mailto:servicecommercial@antargaz.com">servicecommercial@antargaz.com</a> Site Internet : <a href="https://gaznaturel.antargaz.fr">https://gaznaturel.antargaz.fr</a> Adresse : Le choix naturel, Les Renardières - 3, place de Savarne, 92901 Paris la Défense cedex France.
			<b>Butagaz</b> Tél : 09 69 39 09 19 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:serviceclient@butagaz.com">serviceclient@butagaz.com</a> Site Internet : <a href="http://butagaz.fr">http://butagaz.fr</a> Adresse : 47 RUE RASPAIL - 92300 Levallois Perret			<b>DYNEFF GAZ</b> Tél : 04 67 12 68 30 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:service-gaz@dyneff.fr">service-gaz@dyneff.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.dyneff-gaz.fr">http://www.dyneff-gaz.fr</a> Adresse : Stratégie Concept - Bât.5, 1300 Avenue Albert Einstein, CS 76 033 - 34060 Montpellier Cedex 09
			<b>EDF</b> Tél : 09 69 32 15 15 (Prix d'un appel local) Site Internet : <a href="https://particulier.edf.fr">https://particulier.edf.fr</a> Adresse : EDF Commerce, Direction du Marché des Clients Particuliers, Tour EDF, 20 Place de la Délense, 92 050 Paris La Défense Cedex			<b>ekWateur</b> Tél : 09 77 406 666 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:nous-on-repond@ekwateur.fr">nous-on-repond@ekwateur.fr</a> Site Internet : <a href="https://ekwateur.fr">https://ekwateur.fr</a> Adresse : ekWateur, BP 40056 - 69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID
			<b>élecocité, Fournisseur d'impact éco-citoyen</b> Tél : 09 74 76 55 60 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:info@elecocite.fr">info@elecocite.fr</a> Site Internet : <a href="https://www.elecocite.fr">https://www.elecocite.fr</a> Adresse : 21 rue du Luyot 59113 SECLIN			<b>élecocité de Provence</b> Tél : 04 98 51 00 31 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:serviceclient@electricite-de-provence.com">serviceclient@electricite-de-provence.com</a> Site Internet : <a href="http://www.electricite-de-provence.com">http://www.electricite-de-provence.com</a>

Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits : Consultez le site Internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou contactez le 0 800 112 212 (Service et appel gratuits)

Edition : 26 décembre 2019

électricité		gaz naturel		électricité		gaz naturel	
							
<b>Enercoop</b> Tél : 09 70 68 07 65 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:commercial@enercoop.fr">commercial@enercoop.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.enercoop.fr">http://www.enercoop.fr</a> Adresse : 16/18 Quai de Loire 75019 Paris				<b>Énergies du Santerre</b> Tél : 03 22 73 31 82 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:direction@energiesdusanterre.fr">direction@energiesdusanterre.fr</a> Site Internet : <a href="http://energiesdusanterre.fr">http://energiesdusanterre.fr</a> Adresse : 32, Faubourg de Bretagne, 80200 Péronne			
							
<b>énergies</b> Tél : 08 09 109 110 (Service gratuit et prix d'un appel) Site Internet : <a href="https://www.energies.leclerc">https://www.energies.leclerc</a> Adresse : 26 quai Marcel Boyer, 94859 IVRY-SUR-SEINE Cedex				<b>ENGIE</b> Tél : 09 69 324 324 (Prix d'un appel local) Site Internet : <a href="http://particuliers.engie.fr">http://particuliers.engie.fr</a> Adresse : Service Clients ENGIE, TSA 42108, 76934 ROUEN CEDEX 09			
							
<b>GAZ TARIF RÈGLEMENT</b> Tél : 34 60 (Service et appel gratuits) Site Internet : <a href="https://gaz-tarif-reglemente.fr">https://gaz-tarif-reglemente.fr</a> Adresse : Gaz Tarif Réglementé, Service Clients, TSA 42108, 76934 Rouen Cedex 09				<b>Eni</b> Tél : 32 94 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : <a href="mailto:service-souscriptions@fr.eni.com">service-souscriptions@fr.eni.com</a> Site Internet : <a href="http://fr.eni.com">http://fr.eni.com</a> Adresse : Eni, Service commercial, Autorisation 87877, 64059 Pau Cedex 9			
							
<b>GAZ DE BORDEAUX</b> Tél : 05 56 79 41 41 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:clients@gazdebordeaux.fr">clients@gazdebordeaux.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.gazdebordeaux.fr">http://www.gazdebordeaux.fr</a> Adresse : 6 Place Raveziez, 33075 Bordeaux Cedex				<b>Gazena</b> Tél : 03 89 62 12 10 Site Internet : <a href="https://www.gazena.fr">https://www.gazena.fr</a>			
							
<b>GEG</b> Tél : 04 76 84 38 00 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:accueil-particuliers@geg-se.fr">accueil-particuliers@geg-se.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.geg.fr">http://www.geg.fr</a> Adresse : 8 place Robert Schuman - BP 183 - 38042 Grenoble CEDEX 9				<b>Greenyellow</b> Tél : 09 69 39 09 60 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:serviceclient@greenyellow-energie.fr">serviceclient@greenyellow-energie.fr</a> Site Internet : <a href="https://www.greenyellow-energie.fr">https://www.greenyellow-energie.fr</a> Adresse : Greenyellow, Service Client, TSA 20121, 42019 Saint Etienne Cedex 1			
							
<b>IBERDROLA</b> Tél : 08 05 98 12 05 (Service et appel gratuits) Courriel : <a href="mailto:serviceclients@iberdrola.fr">serviceclients@iberdrola.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.iberdrola.fr">http://www.iberdrola.fr</a> Adresse : Tour Ariane, 5, place de la Pyramide, CS 60204, 92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX.				<b>ilek</b> Tél : 05 64 88 00 38 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:bonjour@ilek.fr">bonjour@ilek.fr</a> Site Internet : <a href="https://www.ilek.fr">https://www.ilek.fr</a> Adresse : 32 rue des Marchands, 31000 Toulouse			
							
<b>Lucia</b> Tél : 04 67 66 66 68 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:contact@lucia-energie.fr">contact@lucia-energie.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.lucia-energie.com">http://www.lucia-energie.com</a> Adresse : 158, Allée des Ecuries, 34980 SAINT-GELY-DU-FEUC				<b>MEGA Energie</b> Tél : 01 78 90 67 15 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:info@mega-energie.fr">info@mega-energie.fr</a> Site Internet : <a href="https://www.mega-energie.fr">https://www.mega-energie.fr</a> Adresse : Place de la Déense - 92974 Paris La Defense CEDEX.			

Édition : 26 décembre 2019

Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :  
Consultez le site Internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou contactez le 0 800 112 212 (Service et appel gratuits)

	électricité	gaz naturel	électricité	gaz naturel
				
<b>Mint Energie</b> Tél : 09 77 40 10 80 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:contact@mint-energie.com">contact@mint-energie.com</a> Site Internet : <a href="https://www.mint-energie.com">https://www.mint-energie.com</a> Adresse : Mint Energie - CS 40900 - 34965 Montpellier Cedex 2			<b>Ohm Energie</b> Tél : 09 70 70 21 25 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:service-client@ohm-energie.com">service-client@ohm-energie.com</a> Site Internet : <a href="https://ohm-energie.com">https://ohm-energie.com</a>	
				
<b>OVO Energy</b> Tél : 01 86 76 13 48 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:service-client@ovoenergy.fr">service-client@ovoenergy.fr</a> Site Internet : <a href="https://www.ovoenergy.fr">https://www.ovoenergy.fr</a> Adresse : 231 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS			<b>Planète OUI</b> Tél : 09 74 76 30 19 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:infos@planete-oui.fr">infos@planete-oui.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.planete-oui.fr">http://www.planete-oui.fr</a> Adresse : Service Clients, 2 Rue HEGEL, "Le CANAL", 59160 LILLE/LOMMIE	
				
<b>Plüm Energie</b> Tél : 09 77 55 80 30 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:commande@plum-energie.fr">commande@plum-energie.fr</a> Site Internet : <a href="https://plum-energie.fr">https://plum-energie.fr</a> Adresse : 30, rue Proudhon, 93210 Saint Denis			<b>Proxelia</b> Tél : 03 67 18 00 00 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:contact@proxelia.fr">contact@proxelia.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.proxelia.fr">http://www.proxelia.fr</a> Adresse : 21, rue des cordeliers, . 60200 Compiègne	
				
<b>SELIA</b> Tél : 09 69 397 001 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:contact@selia-energies.fr">contact@selia-energies.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.selia-energies.fr">http://www.selia-energies.fr</a> Adresse : 336, avenue de Paris - CS 78650 79026 NIORT			<b>Sowee</b> Tél : 0 806 800 444 (Service gratuit et prix d'un appel) Courriel : <a href="mailto:serviceclient@sowee.fr">serviceclient@sowee.fr</a> Site Internet : <a href="http://www.sowee.fr">http://www.sowee.fr</a>	
				
<b>TOTAL direct energie</b>			<b>Urban Solar Energy</b> Tél : 04 28 29 75 52 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:hortense@urbansolarenergy.fr">hortense@urbansolarenergy.fr</a> Site Internet : <a href="http://urbansolarenergy.fr">http://urbansolarenergy.fr</a> Adresse : 15, rue des cuirassiers, 69003 LYON	
				
<b>VATTENFALL</b>			<b>Wekiwi</b> Tél : 09 70 26 70 50 (Prix d'un appel local) Courriel : <a href="mailto:info@wekiwi.fr">info@wekiwi.fr</a> Site Internet : <a href="https://www.wekiwi.fr">https://www.wekiwi.fr</a> Adresse : 6 Avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 PARIS	

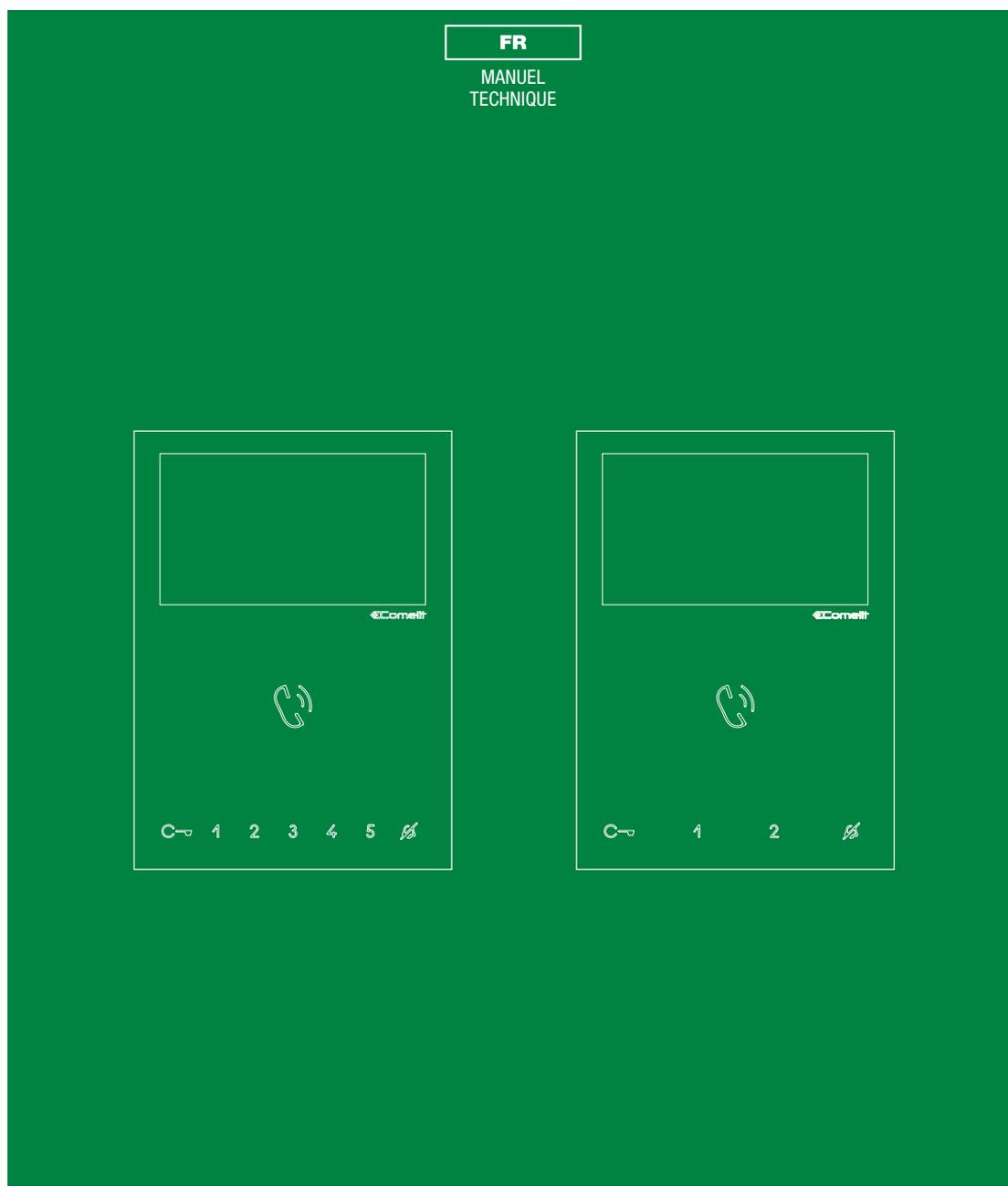
(\*) Hors surcoût éventuel lié à votre opérateur téléphonique

Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :  
Consultez le site Internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou contactez le 0 800 112 212 (Service et appel gratuits)

Edition : 26 décembre  
2019

# 4. Notice appareil

## Vidéophone



Mini mains libres  
art. 6721W(/BM)

 **Comelit**<sup>®</sup>  
Passion. Technology. Design.

# Avertissements

## Usage prévu

Ce produit Comelit a été conçu et réalisé pour être utilisé dans la réalisation d'installations de communication audio et vidéo dans des bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et publics ou à usage public.

## Installation

Toutes les opérations liées à l'installation des produits Comelit sont réservées à des techniciens qualifiés qui devront suivre attentivement les consignes des Manuels / Instructions desdits produits.

## Conducteurs

Couper l'alimentation avant d'effectuer toute opération.

Utiliser des conducteurs d'une section adéquate en fonction des distances et en respectant les explications contenues dans le manuel du système.

Il est conseillé de ne pas poser les conducteurs destinés à l'installation dans la canalisation destinée aux câbles de puissance (230 V ou plus).

## Sécurité

Pour utiliser les produits Comelit en toute sécurité :

- suivre attentivement les consignes contenues dans les Manuels / Instructions
- s'assurer que l'installation réalisée avec les produits Comelit n'est pas sabotée / endommagée.

## Maintenance

Les produits Comelit sont sans maintenance, exception faite pour les opérations de nettoyage qui devront être effectuées selon les consignes contenues dans les Manuels / Instructions.

Les réparations concernant :

- les produits, sont réservées exclusivement à **Comelit Group S.p.A.**,
- les installations, sont réservées à des techniciens qualifiés.

## Clause de non-responsabilité

**Comelit Group S.p.A.** ne sera pas tenue pour responsable en cas

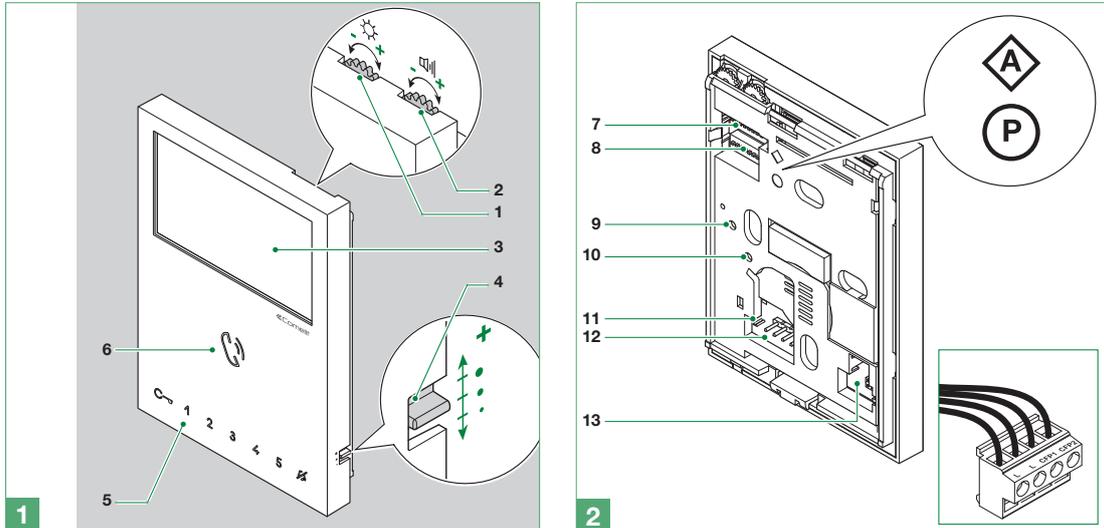
- d'utilisation contraire aux indications
- de non-respect des indications et des recommandations présentes dans ce Manuel / Instructions.

**Comelit Group S.p.A.** se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis le contenu de ce Manuel / Instructions.

# Sommaire

<b>Avertissements</b> .....	2	Programmation range .....	13
<b>Description moniteur</b> .....	3	Variation sonnerie moniteur .....	13
Description des touches à effleurement .....	4	Reset de programmation .....	14
Description des leds de signalisation .....	4	<b>Adresse de montant</b> .....	15
<b>Installation</b> .....	5	<b>Distances de fonctionnement avec l'Art. 4888C</b> .....	16
Démontage / Montage borne .....	6	<b>Schémas de connexion avec l'Art. 4888C</b> .....	17
Montage KIT mise à jour Art. 6733W .....	6	Système avec l'Art. 4888C : 1 poste extérieur série lKall .....	17
<b>Fonctionnement</b> .....	7	Système avec l'Art. 4888C : 2 moniteurs principaux en cascade .....	18
Répondre à l'appel en réception .....	7	Système avec l'Art. 4888C : 2 moniteurs principaux	
Activation/désactivation modalité de réponse automatique .....	7	et 1 moniteur secondaire en dérivation .....	18
<b>Configuration moniteur</b> .....	7	Système avec l'Art. 4888C : 2 moniteurs principaux	
Configuration de base des touches à effleurement .....	7	et 1 moniteur secondaire en cascade .....	18
<b>Configuration avancée moniteur</b> .....	8	<b>Distances de fonctionnement avec le KIT 8461V</b> .....	19
Avertissements .....	8	<b>Distances de fonctionnement avec le Art. 1210</b> .....	20
Programmation pour appel intercommunicant .....	8	<b>Schémas de connexion avec le KIT 8461V et l'Art. 1210</b> .....	21
Programmation/effacement adresse intercommunicant		KIT 8461V: installation un appel base .....	21
(uniquement pour l'appel intercommunicant sélecteur) .....	8	Système avec l'Art. 1210 .....	21
Programmation des boutons pour appel intercommunicant .....	9	KIT 8461V ou système avec l'Art. 1210 :	
Programmation directe appel intercommunicant .....	10	moniteur secondaire en dérivation .....	22
Programmation des touches pour actionneur générique		KIT 8461V ou systèmes avec l'Art 1210 :	
ou particulier .....	11	ajout de 2 moniteurs secondaires en cascade .....	22
Programmation des boutons pour d'autres fonctions .....	12	<b>Variante connexion appel palier</b> .....	22

## Description moniteur



1. Réglage de la luminosité
  - ▶ Pour augmenter le volume tourner dans le sens des aiguilles d'une montre
2. Réglage volume haut-parleur
  - ▶ Pour augmenter la luminosité tourner dans le sens des aiguilles d'une montre
3. Écran LCD 4,3" couleurs
4. Réglage volume sonnerie (haut - moyen - bas)
5. Touches à effleurement
6. Haut-parleur et touche d'activation phonie
7. S1 ⬠ Microswitches pour la programmation du code d'appel (voir tableau page 15)
8. S2 ⊕ DIP switches de programmation des boutons et fonctions
  - DIP 1-2-3-4 de programmation des fonctions des boutons
  - DIP 5-6 accès à la programmation
  - DIP 7 de gestion de la tension d'alimentation (voir schémas et variantes à partir de la page 17) par défaut = OFF



Pour les systèmes KIT-2 fils ou avec l'Art. 1210, régler DIP 7 sur ON.

**DIP 8:**

- ON moniteur secondaire
- OFF moniteur principal (par défaut)



Possibilité de configurer 1 seul moniteur principal sur les systèmes KIT 2 FILS ou avec l'Art. 1210, et 2 moniteurs principaux au maximum sur les systèmes équipés de l'Art. 4888C.

9. Réglage du fabricant - **NE PAS MODIFIER !**
10. Réglage du fabricant - **NE PAS MODIFIER !**
11. CV 5 Cavalier fermeture vidéo
12. Pin d'ancrage bornier
13. Espace pour le logement de l'expansion des touches supplémentaires (Art. 6734W)

**Bornier pour la connexion de l'installation**

- LL Bornes de connexion ligne Bus
- CFP1 CFP2 Entrée de l'appel extérieur

## Description des touches à effleurement

- ▶ Appuyer 1 fois sur une touche au choix pour exécuter la fonction à laquelle elle est associée



Attendre environ 1 seconde avant d'appuyer à nouveau sur la même touche. En appuyant plusieurs fois de suite sur la même touche, la commande est annulée.

- ☺ Touche ouvre-porte
  - 1 Touche 1 fonction Actionneur (programmable)
  - 2 Touche 2 fonction Auto-allumage (programmable)
  - 🔒 Touche Privacy
  - 3 4 5 Touches supplémentaires (programmables)
- KIT avec boutons supplémentaires Art. 6734W disponible séparément
- 📞 Touche activation phonie

## Description des leds de signalisation

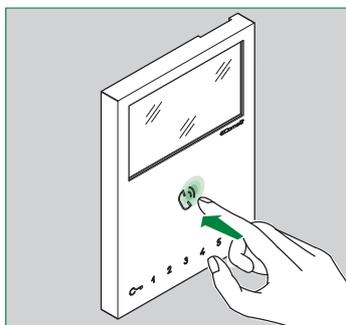
- ☺ LED ouvre-porte
- clignotement lent** : porte ouverte  
**1 clignotement après appui** : ouverture porte confirmée  
**clignotement continu** : appel en cours.
- 🔒 LED privacy (rouge)
- allumée** : fonction privacy ON  
**3 clignotements (toutes les 5 secondes)** : fonction docteur ON  
**clignotement continu** : dispositif en état de programmation  
**4 clignotements** : ligne occupée
- 📞 LED phonie (6)
- fixe (avec appel)**: phonie activée  
**fixe (au ralenti)**: fonction réponse automatique activée  
**clignotement continu**: appel en réception



Utiliser le moniteur art. 6721W sur des installations couleurs, sur le tronçon SB2, après la centrale vidéo art. 4888C ; ou sur des installations sans centrale vidéo, type système KIT 2 fils ou avec l'Art. 1210.

## Fonctionnement

### Répondre à l'appel en réception



Appuyer sur la touche à effleurement d'activation de la phonie pour répondre à l'appel en réception.

### Activation/désactivation modalité de réponse automatique

- ▶ Pression prolongée sur la touche d'activation phonie pendant 10 sec
  - » (ACTIVATION) + LED phonie avec ÉCLAIRAGE FIXE
  - » (DÉSACTIVATION) + LED phonie ÉTEINT

## Configuration moniteur

### Configuration de base des touches à effleurement

DIP S2							Art. 6721W(/BM) + Art. 6734		
DIP 1	DIP 2	DIP 3	DIP 4	P1	P2		P3	P4	P5
0	0	0	0	ACT	AI		CCS	D	PAN
1	0	0	0	CCS	AI		INT	INTb	D
0	1	0	0	INT	AI		INTb	ACT	CCS
1	1	0	0	ACT	CCS		CCP	PAN	K
0	0	1	0	ACT	ACT	ACT	ACT	ACT	ACT
1	0	1	0	INT	ACT		CCS	CCP	INTb
0	1	1	0	AI	D		K	CCS	CCP
1	1	1	0	INTb	INT		AI	INT	PAN
0	0	0	1	CCS	PAN		D	AI	INTb
1	0	0	1	K	CCS		PAN	CCP	AI
0	1	0	1	CCP	K		PAN	ACT	INT
1	1	0	1	PAN	CCP		CCS	K	ACT
0	0	1	1	INTb	AI		INT	ACT	D
1	0	1	1	INT	INT		INT	INT	INT
0	1	1	1	NULL	NULL	NULL	NULL	NULL	NULL
1	1	1	1						PROG

Configuration de base des DIP 1-2-3-4

Légende	
	Ouvre-porte
ACT	Actionneur
AI	Auto-allumage
CCP	Appel standard principal – non utilisable sur les installations KIT
CCS	Appel au standard secondaire – non utilisable sur les installations KIT
K	Appel combiné parlophonique gardien
D	Docteur
PAN	Panique – non utilisable sur les installations KIT
INT	Intercommunicant programmable, général ou sélecteur - de série appel un usager pour KIT et Simplebus Top
INTb	Intercommunicant deux usagers - uniquement pour KIT
NULL	Aucune fonction
PROG	Fonctions programmées, voir pages 8-12. Dans cette modalité des dip switches les boutons gèrent les fonctions programmées ; les boutons NON programmés commandent les fonctions signalées à la ligne 0000 (par défaut).

# Pompe à chaleur



Saunier Duval

- fr Notice d'emploi
- fr Notice d'installation et de maintenance

Station hydraulique  
HA 5-5 ... 12-5 WSB



## Remarques relatives à la documentation 2

### 2 Remarques relatives à la documentation

#### 2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- ▶ Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

#### 2.2 Conservation des documents

- ▶ Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

#### 2.3 Validité de la notice

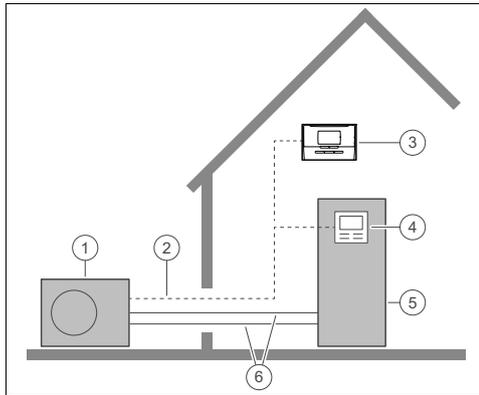
Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

Produit
HA 5-5 WSB
HA 7-5 WSB
HA 12-5 WSB

### 3 Description du produit

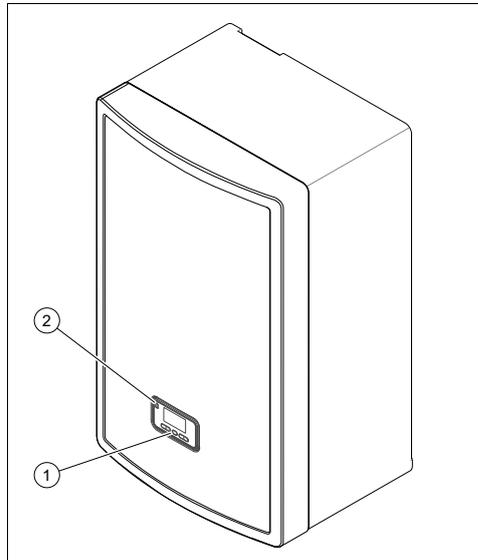
#### 3.1 Système de pompe à chaleur

Structure d'un système de pompe à chaleur type avec technologie split :



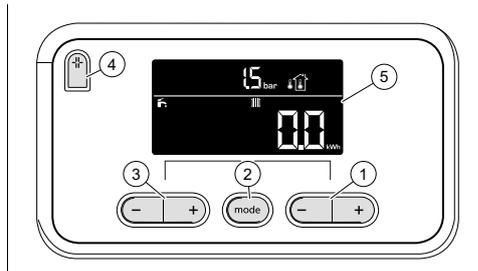
- |                                      |                                      |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 Pompe à chaleur   Unité extérieure | 4 Régulateur de l'unité intérieure   |
| 2 Ligne eBUS                         | 5 Pompe à chaleur   unité intérieure |
| 3 Régulateur de l'installation       | 6 Circuit frigorifique               |

#### 3.2 Structure du produit



- |                        |                              |
|------------------------|------------------------------|
| 1 Éléments de commande | 2 Touche de réinitialisation |
|------------------------|------------------------------|

#### 3.3 Éléments de commande



- |  |  |
|--|--|
| 1 Touches $\square$ et $\square$ de droite | 3 Touches $\square$ et $\square$ de gauche |
| 2 Touche mode                              | 4 Touche de réinitialisation               |
|  | 5 Écran                                    |

#### 3.4 Description de l'écran



\*\*\*\*INTERN\*\*\*\*Kein Status- 12.11.2018 / 14:09:41 - VaillantGroup\DOC-mitBrand\WVW\_57\_5-127\_5\_ISIDEUOI-I\_FR\_0020264970\_SD

### 3 Description du produit

Symbole	Signification
	Taux de modulation instantané de la pompe à chaleur
	Affichage clignotant : mode chauffage actif
	Affichage clignotant : production d'eau chaude sanitaire active
	Affichage clignotant : rafraîchissement actif
	Affichage clignotant : mode chauffage d'appoint actif
	Accès technicien
	Défaut dans le produit
1,6 bar et F.XX	Pression du circuit pompe à chaleur

#### 3.5 Concept d'utilisation

Touche	Signification
	Sélection du mode de fonctionnement
 ou 	Sélection du numéro des codes diagnostiques ou des tests de contrôle
 ou 	Modification de la valeur ou activation du test
	Réinitialiser le produit

Les valeurs réglables clignotent à l'écran.

L'éclairage de l'écran s'allume lorsque vous mettez le produit sous tension ou que vous appuyez sur une touche.

#### 3.6 Numéro de série

Le numéro de série se trouve sur la plaque signalétique située sur l'habillage latéral gauche.

#### 3.7 Désignation du modèle et numéro de série

La désignation du modèle et le numéro de série figurent sur la plaque signalétique.

#### 3.8 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

#### 3.9 Label NF



Le label NF atteste que les produits sont conformes à l'ensemble des exigences définies pour ce label, conformément à la plaque signalétique. Il s'agit, entre autres, de normes françaises, européennes et internationales, mais aussi de dispositions en marge de ce cadre réglementaire.

#### 3.10 Gaz à effet de serre fluorés

Le produit renferme des gaz à effets de serre fluorés dans un équipement hermétiquement scellé. Le taux de fuite attesté de l'installation électrique est inférieur à 0,1 % par an, comme indiqué dans les spécifications techniques du fabricant.

#### 3.11 Dispositifs de sécurité

##### 3.11.1 Fonction de protection contre le gel

La fonction de protection contre le gel de l'installation est commandée par le produit ou bien par le boîtier de gestion en option. En cas de panne du boîtier de gestion, le produit protège le circuit chauffage du gel dans une certaine mesure.

##### 3.11.2 Sécurité manque d'eau

Cette fonction surveille en permanence la pression de l'eau de chauffage de façon à prévenir un éventuel manque d'eau de chauffage.

##### 3.11.3 Protection contre la prise en glace de l'évaporateur

Cette fonction évite que l'évaporateur de l'unité extérieure ne gèle si la température de la source de chaleur descend en dessous d'un seuil donné.

La température à la sortie de la source de chaleur est mesurée en permanence. Si la température à la sortie de la source de chaleur descend en dessous d'un seuil donné, le compresseur s'arrête temporairement et un message d'état s'affiche. Si cette erreur se produit trois fois de suite, l'arrêt s'accompagne d'un message d'erreur à l'écran.

##### 3.11.4 Antibloquage pompes

Cette fonction évite que les pompes d'eau de chauffage ne se grippent. Si les pompes ne fonctionnent pas pendant 23 heures, elles sont mises sous tension consécutivement pour une durée de 10 - 20 secondes.

##### 3.11.5 Thermostat gaz chauds du circuit frigorifique

Le thermostat gaz chauds sert à couper la pompe à chaleur si la température du circuit frigorifique est trop élevée. La pompe à chaleur effectue une tentative de redémarrage au bout d'un délai d'attente. Un message de défaut apparaît au bout de trois tentatives de redémarrage infructueuses.

- Température max. du fluide frigorigène: 135 °C
- Délai d'attente : 5 min (après la première occurrence)
- Délai d'attente : 30 min (après la deuxième occurrence et les suivantes)

\*\*\*\*\*INTERN\*\*\*\*\*Kein Status- 12.11.2018 / 14:09:41- VaillantGroup\DOC-mit\Brand\WV\_57\_5-127\_5\_ISIDEUIOIH\_FR\_0020264970\_SD

Réinitialisation du compteur de défauts si les deux conditions suivantes sont remplies :

- Demande de chaleur sans arrêt préalable
- Fonctionnement sans perturbation pendant 60 min

### 3.11.6 Sécurité de surchauffe (STB) du circuit chauffage

Si la température du circuit chauffage du chauffage d'appoint électrique interne dépasse le seuil maximal, la sécurité de surchauffe coupe le chauffage d'appoint électrique. La sécurité de surchauffe doit être remplacée à partir du moment où elle s'est déclenchée.

- Température max. du circuit chauffage: 95 °C

## 4 Fonctionnement

### 4.1 Affichage de base



L'affichage de base de l'écran indique l'état de service actuel du produit. Si vous appuyez sur une touche de sélection, alors la fonction activée apparaît à l'écran.

En présence d'une anomalie, l'affichage de base cède la place à un message d'erreur.

La valeur affichée en kWh sur l'affichage de base correspond au gain d'énergie calculé cumulé : mode chauffage, mode rafraîchissement et mode sanitaire.

Un appui répété sur le bouton mode permet de visualiser le gain par mode de fonctionnement

### 4.2 Concept de commande

L'appareil présente deux niveaux de commande.

Le niveau de commande de l'utilisateur regroupe les principales informations et offre des possibilités de réglage qui ne nécessitent pas de connaissances préalables particulières.

Le niveau de commande réservé au professionnel qualifié (accès technicien) est protégé par un code d'accès.

Pour de plus amples informations, reportez-vous à la notice d'utilisation de l'unité intérieure.

### 4.3 Niveaux de commande

Le produit présente un niveau de commande.

Il donne accès aux principales informations et possibilités de réglage n'exigeant pas de connaissances préalables spéciales.

### 4.4 Mise en fonctionnement du produit

#### 4.4.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt

1. L'installateur spécialisé qui a procédé à l'installation du produit peut vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs d'arrêt.
2. Ouvrez les robinets de maintenance au niveau du départ et du retour de l'installation de chauffage le cas échéant.
3. Ouvrez la soupape d'arrêt d'eau froide.

#### 4.4.2 Mise en marche du produit



#### Remarque

Le produit ne dispose pas d'un bouton marche/arrêt. Dès que le produit est raccordé au réseau électrique il est sous tension et opérationnel.

1. Vérifiez que l'habillage du produit est correctement monté.
2. Mettez le produit sous tension par le biais du séparateur installé sur place (par ex. fusibles ou interrupteur).
  - ◀ L'« affichage de base » apparaît à l'écran de l'interface du produit.
  - ◀ L'« affichage de base » apparaît à l'écran du régulateur système.

#### 4.4.3 Adaptation de la température de consigne du ballon



#### Danger !

#### Danger de mort en présence de légionelles !

Les légionelles se développent à des températures inférieures à 60 °C.

- Renseignez-vous auprès de votre professionnel qualifié concernant les mesures qui ont été prises dans votre installation dans le cadre de la fonction antilégionelles.
- Ne réglez pas la température de l'eau en dessous de 60 °C sans avoir consulté le professionnel qualifié au préalable.



#### Danger !

#### Danger de mort en présence de légionelles !

Si vous réduisez la température du ballon, vous augmentez le risque de prolifération des légionelles.

## 5 Entretien et maintenance

- ▶ Activez la fonction anti-légionelles dans le boîtier de gestion, puis spécifiez le moment de déclenchement.

Pour produire principalement l'eau chaude sanitaire à partir de la pompe à chaleur et optimiser le rendement, il faut adapter le réglage d'usine du boîtier de gestion, et plus spécialement ajuster la température souhaitée pour l'eau chaude sanitaire.

- ▶ Pour cela, spécifiez une température de consigne du ballon (**Température désirée circuit ECS**) entre 50 et 55 °C.
  - ◀ Suivant la source d'énergie géothermique utilisée, la température de sortie de l'eau chaude sanitaire se situe entre 50 et 55 °C.

### 4.4.4 Affichage du moniteur système (état actuel du produit)

Les codes d'état qui s'affichent à l'écran indiquent l'état de service actuel de l'appareil.

Pour accéder aux codes d'état, appuyez simultanément sur les deux touches .

Codes d'état (→ page 47)

### 4.5 Contrôle de la pression de remplissage du circuit pompe à chaleur



#### Remarque

Pour que l'installation ne puisse pas fonctionner avec une quantité d'eau trop faible et par conséquent éviter les éventuels dommages que cela peut entraîner, l'appareil est équipé d'un capteur de pression et d'un indicateur numérique de la pression.

Pour un fonctionnement irréprochable de l'installation de chauffage, la pression de remplissage à froid doit être comprise entre 0,1 MPa et 0,15 MPa (1,0 bar et 1,5 bar).

Si l'installation de chauffage alimente plusieurs étages, il peut s'avérer nécessaire d'établir une pression de remplissage supérieure. Demandez conseil à votre installateur spécialisé.



#### Remarque

Si la pression descend en dessous de 0,07 MPa (0,7 bar) la valeur de pression clignote.

Si la pression repasse au-dessus de 0,07 MPa (0,7 bar) la valeur de pression cesse de clignoter.

Le symbole  s'affiche également au bout d'une minute env.

Si la pression de remplissage du circuit de chauffage descend en dessous de 0,05 MPa (0,5 bar) pendant plus d'une minute, l'écran affiche alternativement le message de défaut F.22 et la pression de remplissage actuelle.

À l'issue de la durée de blocage ou si la pression de remplissage du circuit de chauffage repasse au-dessus de 0,05 MPa (0,5 bar), le message de défaut F.22 disparaît.

- ▶ Essayez de déterminer l'origine des fuites d'eau de chauffage et d'y remédier en cas de chute de pression fréquente. Contactez pour cela votre installateur spécialisé.

### 4.6 Réglage de la température de départ du chauffage

- ▶ Reportez-vous à la notice du régulateur système.

### 4.7 Réglage de la température d'eau chaude

- ▶ Reportez-vous à la notice du régulateur système.

### 4.8 Désactivation des fonctions du produit

#### 4.8.1 Fonction de protection contre le gel



#### Attention !

#### Risques de dommages matériels sous l'effet du gel !

La fonction de protection contre le gel ne peut pas garantir une circulation dans toute l'installation de chauffage. Certaines parties de l'installation de chauffage peuvent donc être exposées au gel et subir des dommages.

- ▶ En cas d'absence par temps froid, veillez à ce que l'installation de chauffage reste en service et que les pièces soient suffisamment chauffées.

Pour que les dispositifs de protection contre le gel restent opérationnels, vous devez laisser le système sous tension.

En cas d'arrêt particulièrement prolongé, il est possible de protéger l'installation de chauffage et le produit du gel en les vidangeant intégralement.

- ▶ Pour cela, adressez-vous à un installateur spécialisé.

#### 4.8.2 Désactivation du mode chauffage (mode Été)

- ▶ Reportez-vous à la notice du régulateur système.

#### 4.8.3 Désactivation de la production d'eau chaude

- ▶ Reportez-vous à la notice du régulateur système.

## 5 Entretien et maintenance

### 5.1 Entretien du produit

- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.
- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

### 5.2 Maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit. Il peut être nécessaire d'anticiper l'intervention de maintenance, en fonction des constats de l'inspection.

### 5.3 Relevé des messages de maintenance

Le symbole  apparaît à l'écran lorsqu'une visite de maintenance est nécessaire ou que le produit est en mode sécurité confort. Le produit n'est pas en mode de défaut et continue de fonctionner normalement.

- ▶ Adressez-vous à un installateur spécialisé.

**Condition:** Lhm. 37 s'affiche

Le produit est en mode sécurité confort. Le produit a détecté une anomalie persistante et continue de fonctionner au prix d'un confort moindre.

### 5.4 Contrôle de la pression de l'installation

1. Contrôlez la pression de remplissage du circuit de chauffage tous les jours pendant une semaine après la première mise en fonctionnement ou les interventions de maintenance, puis deux fois par an.
  - Pression de service min. du circuit chauffage:  $\geq 0,07$  MPa ( $\geq 0,70$  bar)
2. Si la pression de remplissage est trop basse, contactez votre professionnel qualifié afin qu'il fasse un appoint d'eau de chauffage.

## 6 Dépannage

### 6.1 Relevé des messages d'erreur

Les messages de défaut sont prioritaires sur les autres affichages et se substituent à l'affichage de base à l'écran. Si plusieurs défauts surviennent simultanément, ils s'affichent en alternance pendant deux secondes.

En fonction des défauts, le régulateur système peut fonctionner en mode dégradé pour assurer le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire.

- ▶ Adressez-vous à un installateur spécialisé si votre produit affiche un message d'erreur.

### 6.2 Identification et élimination des dérangements

- ▶ En cas de problème de fonctionnement du produit, vous pouvez contrôler certains points à l'aide du tableau en annexe.  
Dépannage (→ page 11)
- ▶ Si le produit ne fonctionne pas correctement alors que vous avez contrôlé les points indiqués dans le tableau, contactez un professionnel qualifié.

## 7 Mise hors service

### 7.1 Mise hors service provisoire du produit

- ▶ Mettez le produit hors tension par le biais du séparateur installé sur place (par ex. fusibles ou interrupteur).

### 7.2 Mise hors service définitive du produit

- ▶ Confiez la mise hors service définitive et la mise au rebut du produit à un professionnel qualifié.

## 8 Recyclage et mise au rebut

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé le produit.



■ Si le produit porte ce symbole :

- ▶ Dans ce cas, ne jetez pas le produit avec les ordures ménagères.
- ▶ Éliminez le produit auprès d'un point de collecte d'équipements électriques et électroniques usagés.



■ Si le produit renferme des piles qui portent ce symbole, cela signifie que les piles peuvent contenir des substances nocives ou polluantes.

- ▶ Dans ce cas, déposez les piles dans un point de collecte de piles usagées.

### 8.1 Mise au rebut du produit et des accessoires

Le produit et ses accessoires ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers.

- ▶ Assurez-vous que le produit et tous les accessoires sont bien mis au rebut dans les règles.
- ▶ Conformez-vous à toutes les prescriptions en vigueur.

### 8.2 Mise au rebut du frigorigène

Le produit contient du fluide frigorigène R410A, qui ne doit pas être libéré dans l'atmosphère.

- ▶ Confiez systématiquement la mise au rebut du fluide frigorigène à un professionnel spécialement qualifié.

## 9 Garantie et service après-vente

### 9.1 Garantie

**Validité:** France

Dans l'intérêt des utilisateurs et eu égard à la technicité de ses produits, Saunier Duval recommande que leur installation, ainsi que leur mise en service et leur entretien le cas échéant, soient réalisés par des professionnels qualifiés, en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur et les instructions émises par Saunier Duval.

Les produits Saunier Duval font l'objet d'une garantie constructeur minimum de 2 ans accordée par le constructeur. La durée et les conditions spécifiques de cette garantie

## Annexe

## A Dépannage

Problème	Cause possible	Action corrective
Pas d'eau chaude sanitaire, pas de chauffage ; le produit ne se met pas en marche	Alimentation électrique du bâtiment coupée	Activer l'alimentation électrique du bâtiment
	Eau chaude sanitaire ou chauffage réglé sur « arrêt »/température d'eau chaude sanitaire ou consigne insuffisante (réglage)	Assurez-vous que le mode eau chaude sanitaire et/ou chauffage est activé sur le régulateur système. Régler la température de l'eau chaude sanitaire à la valeur souhaitée sur le régulateur système.
	Présence d'air dans l'installation de chauffage	Purger les radiateurs. En cas de problème récurrent : contacter un installateur spécialisé.
Mode eau chaude opérationnel ; chauffage qui ne se met pas en marche	Pas de demande de chaleur du régulateur	Vérifier le programme horaire du régulateur et le rectifier si nécessaire Vérifier la température ambiante. Si nécessaire, rectifier la température ambiante de consigne (« notice d'utilisation du régulateur »)

\*\*\*\*INTERN\*\*\*\*Kein Status - 12.11.2018 / 14:09:41 - VaillantGroup\DOC-mitBrand\VWI\_57\_5\_127\_5\_ISIDEUOI-I\_FR\_0020264970\_SD

# Thermostat



**Saunier Duval**  
Toujours à vos côtés

## Notice d'emploi

Régulateur avec sonde extérieure

**MiPro**



FR

## 2 Remarques relatives à la documentation

### 2 Remarques relatives à la documentation

#### 2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- ▶ Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

#### 2.2 Conservation des documents

- ▶ Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

#### 2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

##### MiPro – référence d'article

France	0020218373
--------	------------

#### 2.4 Disponibilité des fonctions



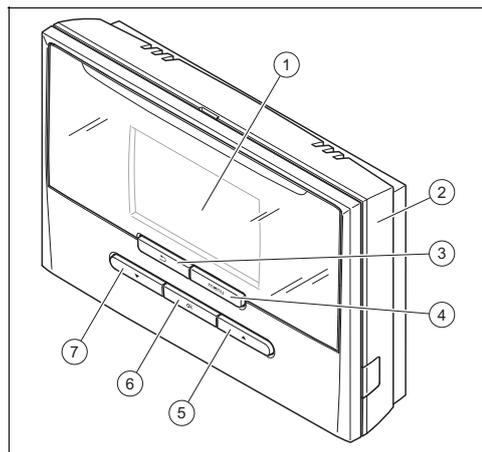
##### Remarque

Les fonctions décrites dans cette notice d'utilisation ne sont pas toutes compatibles avec toutes les configurations d'installation.

Le régulateur n'affiche que les fonctions qui sont compatibles avec la configuration effective de l'installation.

## 3 Description du produit

### 3.1 Structure de l'appareil



- |                 |                           |
|-----------------|---------------------------|
| 1 Écran         | 5 Touche fléchée « haut » |
| 2 Socle mural   | 6 Touche OK               |
| 3 Touche Retour | 7 Touche fléchée « bas »  |
| 4 Touche Menu   |                           |

### 3.2 Fonction de régulation

Le produit pilote l'installation de chauffage et la production d'eau chaude sanitaire au niveau du ballon d'eau chaude sanitaire raccordé.

Si le régulateur est monté dans l'habitation, vous pouvez commander l'installation de chauffage et la production d'eau chaude de l'intérieur de votre logement.

#### 3.2.1 Installation de chauffage

##### 3.2.1.1 Chauffage.

Le régulateur vous permet de régler une température désirée pour différentes périodes de la journée et pour les divers jours de la semaine.

Ce régulateur est un régulateur sonde extérieure, c.-à-d. qu'il est associé à une sonde de température montée à l'extérieur. La sonde de température mesure la température extérieure et transmet les valeurs au régulateur. Si la température extérieure est basse, le régulateur augmente la température de départ de l'installation de chauffage. Si la température extérieure augmente, le régulateur diminue la température de départ. Le régulateur réagit donc aux fluctuations de la température extérieure et agit sur la température de départ pour maintenir une température ambiante constante, conforme à la température désirée.

##### 3.2.1.2 Rafraîchissement

Le régulateur vous permet de régler une température désirée pour différentes périodes de la journée et pour les divers jours de la semaine.

La sonde de température ambiante mesure la température ambiante et transmet les valeurs au régulateur. Si la température ambiante est supérieure à la température désirée paramétrée, le régulateur active le rafraîchissement.

##### 3.2.1.3 Zones

En présence de plusieurs zones, le régulateur gère ces zones de manière différenciée.

Vous pouvez avoir besoin de plusieurs zones dans les cas suivants

- maison équipée d'un chauffage au sol et d'un chauffage par radiateurs (zones indépendantes).
- bâtiment qui comporte plusieurs logements différents (zones indépendantes).

##### 3.2.1.4 Gestionnaire hybride

Si une pompe à chaleur est raccordée, le gestionnaire hybride cherche à couvrir les besoins en énergie signalés en optimisant les coûts, en fonction des possibilités techniques.



##### Remarque

Pour que la pompe à chaleur et la chaudière puissent fonctionner ensemble efficacement, il faut que les tarifs (→ page 11) soient correctement paramétrés. Toute erreur de paramétrage des tarifs risque d'augmenter les coûts.

Le gestionnaire hybride s'allume lorsque le système signale des besoins en énergie et relaie la demande en direction du générateur de chaleur. Le gestionnaire hybride choisit

le générateur de chaleur auquel il va s'adresser en fonction des tarifs paramétrés par rapport aux besoins énergétiques.

### 3.2.2 Production d'eau chaude

Ce régulateur vous permet de régler la température et les périodes de production d'eau chaude. La chaudière chauffe l'eau dans le ballon d'eau chaude sanitaire jusqu'à la température que vous avez réglée. Vous pouvez régler les périodes durant lesquelles il doit y avoir de l'eau chaude dans le ballon d'eau chaude sanitaire.

### 3.2.3 Circulation

Si l'installation de chauffage comporte une pompe de circulation, il est également possible de régler les périodes au cours desquelles la circulation est activée ou désactivée. Lorsque la circulation est activée, l'eau chaude transite du ballon d'eau chaude sanitaire en direction des robinets avant de revenir vers le ballon d'eau chaude sanitaire (bouclage).

### 3.3 Fonction de protection contre le gel

La fonction de protection antigel protège l'installation de chauffage et l'habitation des dommages causés par le gel. La fonction de protection antigel surveille la température extérieure.

Si la température extérieure

- descend en dessous de 4 °C, le régulateur enclenche le générateur de chaleur à l'issue de la temporisation de la protection contre le gel et règle la température ambiante de consigne sur 5 °C au minimum.
- est supérieure à 5 °C, le régulateur n'enclenche pas le générateur de chaleur, mais surveille la température extérieure.



#### Remarque

L'installateur spécialisé est en mesure de régler le délai de temporisation de la protection contre le gel.

### 3.4 Plaque signalétique

La plaque signalétique se trouve à l'intérieur du produit et n'est pas accessible de l'extérieur.

### 3.5 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

## 4 Utilisation

### 4.1 Structure de commande

#### 4.1.1 Niveau utilisateur

Ce niveau ne nécessite pas de connaissances préalables spécifiques. Une structure de menus vous permet d'accéder à des valeurs pouvant être réglées ou uniquement relevées.

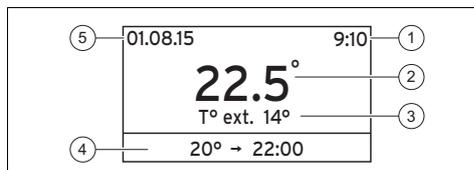
#### 4.1.2 Niveau installateur spécialisé

Le niveau installateur est spécialement prévu pour que l'installateur puisse régler les paramètres avancés de l'installation de chauffage. Ces réglages ne peuvent être effectués que par une personne disposant de connaissances techniques, ce niveau est donc protégé par un code.

#### 4.1.3 Structure des menus

La structure des menus du régulateur est divisée en quatre niveaux. Il existe trois niveaux de sélection et un niveau de réglage. L'affichage de base permet d'accéder au niveau de sélection 1, puis au niveau supérieur ou inférieur dans la structure des menus. Le niveau de sélection le plus bas donne à son tour accès au niveau de réglage.

#### 4.1.4 Affichage de base



1	Heure	4	Informations complémentaires
2	Température ambiante	5	Date
3	Température extérieure		

L'affichage de base indique les réglages et les valeurs actuels de l'installation de chauffage.

L'affichage de base apparaît si vous

- appuyez sur la touche Menu.
- n'utilisez pas le régulateur pendant plus de 5 minutes.

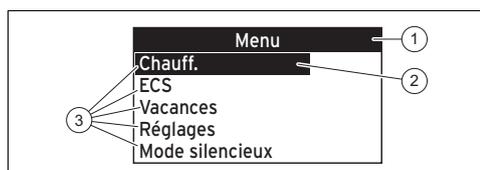
#### 4.1.4.1 Symboles et informations complémentaires

Écran	Signification
Symboles	
	La fonction <b>Vacances</b> est active.
	La fonction <b>Verrouill. touches</b> est active.
Informations complémentaires	
20,5 °C --> 23:00 (exemple)	Température désirée paramétrée et heure jusqu'à laquelle elle doit être maintenue. La fonction <b>Mode Chauffage</b> en mode automatique ou <b>Demande temporaire</b> est active.
<b>Rafr. manuel pdt</b> <b>%% jours</b>	La fonction <b>Rafr. manuel</b> est active. Les signes %% représentent le nombre de jours effectif.

## 4 Utilisation

Écran	Signification
Entretien ! OK pour détails	Une intervention de maintenance est requise.
Défaut ! OK pour détails	Il y a une erreur.

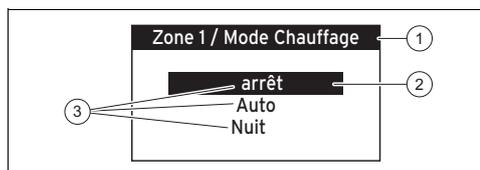
### 4.1.5 Niveau de sélection



- |  |  |
|--|--|
| 1 Niveau de sélection actuel                         | 3 Éléments de liste du niveau de sélection |
| 2 Option en surbrillance dans le niveau de sélection |  |

Vous naviguez au sein des niveaux de sélection jusqu'au niveau de réglage dans lequel vous souhaitez relever ou modifier des réglages.

### 4.1.6 Niveau de réglage



- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| 1 Niveau de réglage avec niveau de sélection/fonction sélectionnée | 2 Valeur de réglage en surbrillance |
| 3 Valeurs de réglage disponibles à la sélection                    |                                     |

Dans le niveau de réglage, vous pouvez sélectionner les valeurs de réglage que vous souhaitez modifier.

## 4.2 Concept de commande

Le régulateur est commandé à l'aide de 5 touches de sélection.

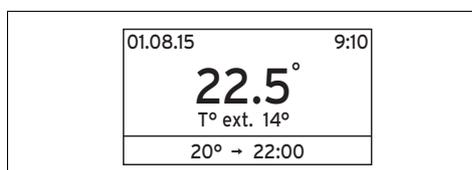
Touche	Fonctionnement
menu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès au niveau de sélection 1 dans la structure des menus</li> <li>Retour à l'affichage de base, quel que soit le niveau actuel</li> </ul>
↶	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour au niveau de sélection précédent</li> <li>Sortie du niveau de réglage et retour au niveau de sélection précédent sans enregistrement</li> </ul>
ok	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation d'une sélection et accès au niveau de sélection ou de réglage suivant</li> <li>Validation d'une valeur de réglage et retour au niveau de sélection précédent</li> <li>Validation d'une valeur de réglage et accès à la suivante</li> </ul>

Touche	Fonctionnement
▼	<ul style="list-style-type: none"> <li>Navigation parmi les options</li> <li>Réduction/augmentation de la valeur de réglage</li> <li>Répétition automatique : appuyez sur la touche fléchée pendant plus de 1 seconde</li> </ul>
▲	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réinitialisation et restauration des réglages d'usine : appuyez simultanément sur les touches fléchées pendant plus de 10 secondes</li> </ul>

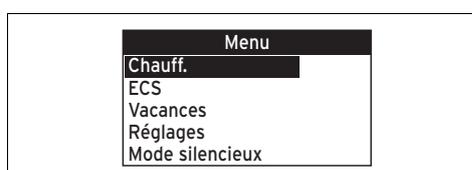
Un élément en surbrillance se démarque à l'écran par des caractères blancs sur fond noir.

Si vous n'actionnez aucun élément du régulateur pendant plus de 5 minutes, l'affichage de base revient à l'écran.

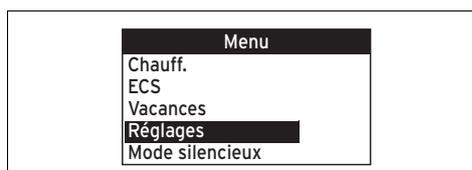
### 4.2.1 Exemple de modification du contraste



- Appuyez sur la touche Menu.
  - Le régulateur bascule sur le niveau de sélection 1.



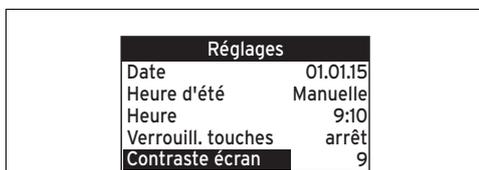
- Appuyez sur la touche fléchée « vers le bas » pour mettre l'option **Réglages** en surbrillance.



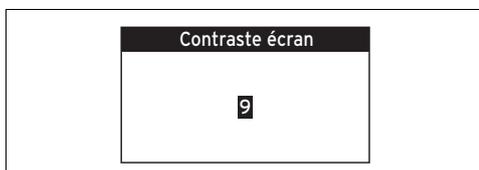
- Appuyez sur la touche OK.
  - Le régulateur bascule sur le niveau de sélection 2.



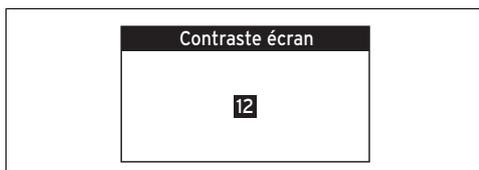
- Appuyez sur la touche fléchée « vers le bas » pour mettre l'option **Contraste écran** en surbrillance.



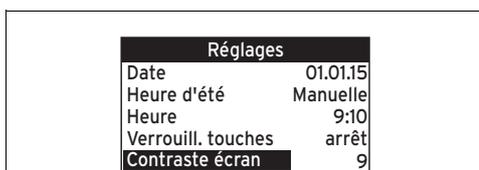
5. Appuyez sur la touche OK.
  - ◁ Le régulateur bascule sur le niveau de réglage **Réglages/Contraste écran**. La valeur de réglage du paramètre **Contraste écran** est en surbrillance.



6. Utilisez les touches fléchées pour régler la valeur qui convient.



7. Appuyez sur la touche OK.
  - ◁ Le régulateur enregistre la valeur de réglage et rebasculer sur le niveau de sélection précédent.

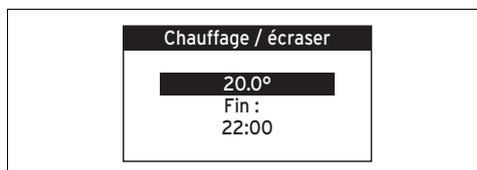


8. Appuyez sur la touche Menu.
  - ◁ Le régulateur bascule sur l'affichage de base.

### 4.2.2 Demande temporaire de température et de période pour le jour en cours

**Conditions:** Le régulateur est actuellement sur l'affichage de base.

- ▶ Appuyez sur une des deux touches fléchées.
  - Le régulateur bascule sur la fonction **Demande temporaire**.



1. Utilisez les touches fléchées pour régler la valeur qui convient.
2. Appuyez sur la touche OK.
  - Le régulateur enregistre la valeur de réglage et bascule sur **Heure de fin**. La valeur de réglage est en surbrillance.
3. Utilisez les touches fléchées pour régler la valeur qui convient.
4. Appuyez sur la touche OK.
  - Le régulateur enregistre la valeur de réglage et bascule sur l'affichage de base.

### 4.2.3 Désactivation de la fonction Demande temporaire

**Conditions:** Le régulateur est actuellement sur l'affichage de base.

- ▶ Appuyez sur la touche fléchée « bas ».
  - La fonction **Demande temporaire** est désactivée et l'installation de chauffage rebasculer sur le mode de fonctionnement défini précédemment.

### 4.2.4 Copier un jour

**Chauffage** → ZONE1 →

- **Prog. chauffage** → Copier un jour
- **Prog. rafraichiss.** → Copier un jour
- **Programme ECS** → Copier un jour
- **Prog. recirculation** → Copier un jour
- **Prog. hor. HP** → Copier un jour
- **Mode silencieux** → Copier un jour

- Vous pouvez vous servir de cette fonction pour transposer tous les paramètres que vous avez définis pour un jour donné (c.-à-d. périodes/plages horaires et températures ou états de fonctionnement) à un ou plusieurs autres jours.

### 4.2.5 Programmes horaires

#### 4.2.5.1 Représentation des périodes sur une journée

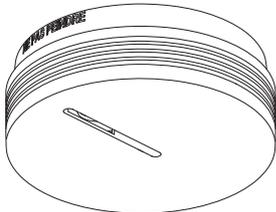
Les programmes horaires vous permettent de spécifier diverses températures et différents états de fonctionnement au cours de la journée, en fonction de vos besoins.

Si vous ne définissez pas de périodes et de températures ou d'états de fonctionnement, le régulateur utilise les réglages d'usine.

# Détecteur de fumée



:hager



**(FR) Détecteur de fumée stand alone 5 ans TG600A 1**

**Détecteur de fumée stand alone 10 ans TG600AL 1**

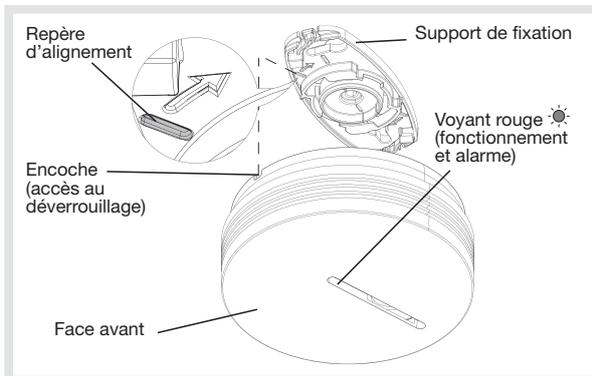
## 1. Présentation

### 1.1 Principe de fonctionnement

Le détecteur optique de fumée est destiné à la protection des parties privatives des immeubles ou résidences d'habitations et des mobil-homes.

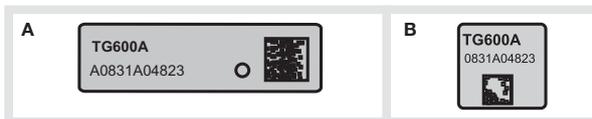
**En cas de détection de fumée**, il se manifeste par le clignotement rapide du voyant rouge et le déclenchement d'une sonnerie modulée de 85 dB(A) à 3 m.

### 1.2 Descriptif



### Vignette de garantie

Prendre la vignette de garantie à l'intérieur de l'emballage (Fig. A) ou au dos du détecteur (Fig. B) et la coller sur le bon de garantie fourni sur cette notice.



**Certificat de garantie**

Les conditions de garantie sont indiquées au dos de cette notice. Afin de bénéficier de l'extension de garantie, détacher ce certificat et le retourner **dans les 10 jours** à l'adresse ci-dessous.

**Hager SAS**  
33, rue Saint-Nicolas - BP10140  
67704 Saverne Cedex

Reçu le : \_\_\_\_\_

Apposer le cachet de l'installateur (obligatoire)

## 2. Pose du détecteur

### Choix de l'emplacement

#### Le détecteur doit être placé :

- dans les pièces présentant un risque d'incendie (salles de séjour, chambres ou sous-sols habités...),
- de préférence au centre du plafond,
- à l'écart des bouches de ventilation qui risquent de disperser la fumée,
- à plus de 50 cm de tout obstacle (mur, cloison, poutre...) (Fig. C),
- à chaque extrémité d'un couloir si sa longueur est supérieure à 10 m.

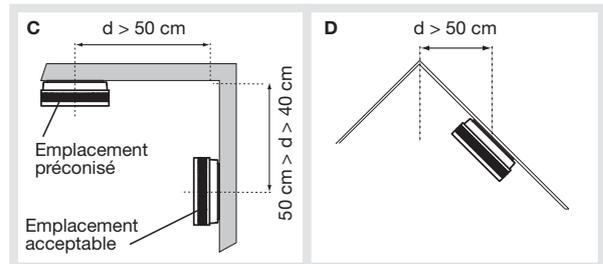
#### Si la fixation sur un plafond horizontal est impossible, le fixer :

- à une distance comprise entre 40 et 50 cm du plafond (Fig. C),
- éloigné de sources éventuelles de perturbations électriques (compteur électrique, coffret métallique, ballast électronique...).

#### Le détecteur ne doit pas être placé :

- à proximité (distance minimale 50 cm) d'un ballast électronique, transformateur basse tension, ampoules à économie d'énergie, tubes fluorescents,
- dans des pièces trop poussiéreuses,
- dans une pièce où la température risque de descendre sous -10 °C ou monter au-dessus de +65 °C, entraînant un mauvais fonctionnement du détecteur,
- à moins de 1 m des bouches de chauffage, de refroidissement ou d'aération ; la fumée pourrait être dispersée,
- à moins de 6 m d'une cheminée ou d'un poêle à bois où la fumée de combustion risque de provoquer une alarme intempestive,
- dans un local où les fumées de cuisson et la vapeur d'eau risqueraient de provoquer un déclenchement intempestif,
- dans un local où il y a risque de condensation ou d'humidité (proscrire salles de bains, buanderies...),
- au sommet d'un plafond ogival (en forme de A), une poche d'air à cet endroit risque d'empêcher la fumée d'atteindre le détecteur (Fig. D).

#### Ne pas exposer la pile lithium du détecteur à côté d'une source de chaleur excessive ou directement aux rayons du soleil.



## 3. Fixation et alimentation

### 3.1 Fixation du support

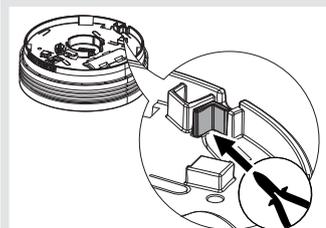
- Placer le support à l'emplacement prévu puis marquer au crayon la position des 2 trous de fixation.
- Percer à l'aide d'un foret de diamètre 5 mm.
- Fixer le support à l'aide de chevilles et de vis fournies.

Pour éviter tout accident, le détecteur doit être fixé solidement sur la surface de pose conformément aux instructions d'installation.

### 3.2 Verrouillage optionnel du détecteur sur le support de fixation

Le verrouillage optionnel est conçu pour décourager la dépose non autorisée du détecteur.

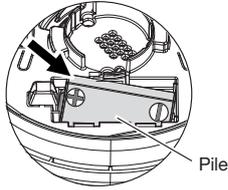
A l'aide d'une pince coupante, couper l'ergot de verrouillage.



**ATTENTION : le démontage du détecteur ne sera désormais possible qu'à l'aide d'un tournevis plat.**

### 3.3 Alimentation

- Sur le TG600A, il faut connecter la pile en respectant le sens de branchement.



Le voyant rouge de signalisation s'allume fixement pendant 2 s puis clignote rapidement pendant quelques secondes avant de s'éclairer 1 fois toutes les 10 s indiquant le fonctionnement normal du détecteur.

Puis aligner le repère présent sur le support de fixation avec l'encoche (cf. chapitre 1.2) et bloquer l'ensemble en tournant le détecteur dans le sens des aiguilles d'une montre.

**ATTENTION : le détecteur TG600A ne peut pas être verrouillé sur son support de fixation si la pile ne se trouve pas dans son logement. Ne pas forcer.**

- Sur le TG600AL, la pile est déjà connectée mais n'est pas activée.

Pour activer la pile du TG600AL, il faut aligner le repère présent sur le support de fixation avec l'encoche (cf. chapitre 1.2) puis bloquer l'ensemble en tournant le détecteur dans le sens des aiguilles d'une montre.

Le voyant rouge de signalisation s'allume fixement pendant 2 s puis clignote rapidement pendant quelques secondes avant de s'éclairer 1 fois toutes les 10 s indiquant le fonctionnement normal du détecteur.

### 4. Test du détecteur

<p><b>ATTENTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le détecteur doit être fixé pour faire les essais,</li> <li>Ne jamais se servir d'une flamme nue pour tester le détecteur.</li> <li>Avant un test de détecteur de fumée, il est conseillé de prévenir au préalable le voisinage et de prendre les précautions nécessaires pour éviter les risques de troubles auditifs.</li> </ul>	<b>Détecteur en fonctionnement normal</b>	
	 1 clignotement toutes les 10 sec.	
<p><b>Test manuel</b></p> <p>Appuyer sur la face avant du détecteur jusqu'au 2<sup>e</sup> bip puis relâcher, le détecteur se déclenche. Pour arrêter la sonnerie, appuyer sur la face avant du détecteur. Le test manuel est à réaliser au moins une fois par an.</p>	<b>Détecteur en test</b>	
	 clignotement rapide	 <b>1 sec.</b> de sonnerie (75 dB (A) à 3 m) suivi de <b>1 sec.</b> de pause

### 5. Utilisation / Signalisation

<p><b>5.1 Arrêt de l'alarme en cas de détection non dangereuse</b></p> <p>En cas de détection de fumée, la sonnerie s'arrête après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la disparition de la fumée,</li> <li>appui sur la face avant. Le détecteur passe alors en mode inhibé (cf. chapitre 5.2) pendant 15 mn.</li> </ul>	<b>Détection de fumée</b>	
	 clignotement rapide	 sonnerie modulée de 85 dB (A) à 3 m
<p><b>5.2 Inhibition volontaire du détecteur</b></p> <p>Il est possible de désactiver le détecteur pour une durée de 15 mn environ en prévention d'activités pouvant générer de la fumée (balayage d'une pièce poussiéreuse par exemple) et donc générer des déclenchements intempestifs.</p> <p>Pour cela, faire un appui sur la face avant. Le détecteur bip, le voyant rouge clignote toutes les 2 s. Au bout de ces 15 mn, le détecteur redevient automatiquement opérationnel.</p>	<b>Détecteur inhibé</b>	
	 1 clignotement toutes les 2 sec.	 pendant 15mn
<p><b>5.3 Signalisation de l'anomalie d'alimentation</b></p> <p>Si la signalisation sonore du défaut d'alimentation apparaît à un moment inopportun, il est possible de la reporter de 8 h sur une durée maximale de 7 jours en appuyant sur la face avant jusqu'au 1<sup>er</sup> bip.</p>	<b>Détecteur en anomalie d'alimentation</b>	
	 2 clignotements toutes les 5 sec.	 2 bips rapides toutes les 60 sec.
<p><b>5.4 Signalisation de l'anomalie de tête de détection encrassée ou hors service</b></p> <p>Si la signalisation de l'anomalie de tête de détection apparaît, vous devez nettoyer le détecteur pour faire disparaître l'anomalie (cf. chapitre 6.1).</p>	<b>Détecteur en anomalie de tête de détection encrassée ou hors service</b>	
	 8 clignotements toutes les 8 sec.	 8 bips rapides toutes les 60 sec.

## 6. Maintenance

**ATTENTION : il est recommandé de remplacer le détecteur de fumée sous réserve d'un entretien régulier et normal tous les 10 ans. La date de remplacement est indiquée au dos du produit.**

### 6.1 Entretien de la tête de détection

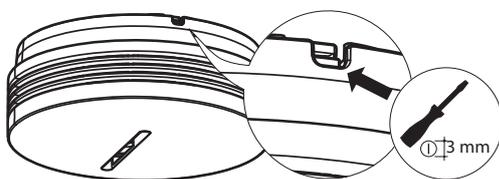
L'entretien régulier du détecteur est d'une importance essentielle. Les fentes de la tête de détection doivent être dépoussiérées à l'aide d'un aspirateur au moins une fois par an ou à chaque signalisation de tête de détection encrassée (cf. Chapitre 5.4).

### 6.2 Démontage du détecteur

**Si le détecteur n'est pas verrouillé :** dégager le détecteur de son support en le tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

**Si le détecteur est verrouillé (cf. chapitre 3.2) :**

1. Introduire un tournevis plat dans l'encoche.



2. Dégager le détecteur de son support en le tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

### 6.3 Changement de l'alimentation du TG600A

Après démontage du détecteur, il faut :

1. Remplacer la pile usagée en respectant le sens de branchement.
2. Fixer le détecteur sur son support.

**ATTENTION : le détecteur ne peut pas être fixé sur son support si la pile n'est pas dans son logement. Ne pas forcer.**

3. Procéder à un test (cf. chapitre 4).

#### ATTENTION

- Un risque d'explosion existe si la pile n'a pas été correctement remise en place.
- Il est impératif de remplacer la pile fournie par une pile lithium du même type.
- Déposer la pile usagée dans les lieux prévus pour le recyclage.



### 6.4 En cas de travaux

**Il est interdit de peindre le détecteur.**

Si des travaux sont nécessaires après la pose, démonter le détecteur.

## 7. Assurance

Dès la mise en service du détecteur de fumée, vous devez informer votre assureur habitation de l'installation du détecteur.

## 8. Spécifications techniques

- Type de détection : détecteur optique de fumée
- Couverture moyenne : 50 m<sup>2</sup>
- Usage : intérieur
- Alimentation :
  - TG600A : pile lithium fournie 3 V type CR123A remplaçable ; autonomie de 5 ans
  - TG600AL : pile lithium 3 V type CR17335 non remplaçable
- Durée de vie du produit: 10 ans
- Signalisation : état du détecteur et anomalies
- Sonnerie intégrée si détection : de 85 dB à 3 m
- Sonnerie intégrée de 75 dB à 3 m : en cas de test manuel
- Température de fonctionnement : - 10 °C à + 65 °C
- Température de stockage : - 20 °C à + 45 °C
- Indice de protection : IP30
- Dimensions (D X H) : 97 mm x 37 mm
- Poids (avec pile) : 55 g

**Conserver impérativement la documentation fournie avec ce produit pendant toute sa durée de vie.**



**Traitement des appareils électriques et électroniques en fin de vie** (Applicable dans les pays de l'Union Européenne et autres pays européens disposant d'un système de collecte). Ce symbole, apposé sur le produit ou sur son emballage, indique que ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. Il doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques. En vous assurant que ce produit est bien mis au rebut de manière appropriée, vous aiderez à prévenir les conséquences négatives pour l'environnement et la santé humaine. Pour toute information supplémentaire au sujet du recyclage de ce produit, vous pouvez vous adresser à votre municipalité, déchetterie ou au magasin où vous avez acheté le produit.

**Eco organisme: Recylum**

Le marquage CE apposé sur ce produit atteste sa conformité aux directives européennes et règlement qui lui sont applicables, en particulier sa conformité aux spécifications harmonisées de la norme EN 14604:2005 + AC 2008 en regard du règlement RPC 305/2011 relatif aux produits de construction.



Fabricant : **Hager Security SAS**  
 Adresse : **F-38926 Crolles Cedex - France**  
 Type de produit : **Détecteur de fumée**  
 Référence produit : **TG600A et TG600AL** • Marque : **Hager**  
 Nous déclarons sous notre seule responsabilité que le produit auquel se réfère cette déclaration est conforme aux exigences essentielles de la directive ROHS : 2011/65/UE. Evaluation suivant la IEC 62596:2009

Les détecteurs de fumée TG600A et TG600AL sont conformes aux exigences du règlement (UE) N° 305/2011 et à l'ensemble des caractéristiques essentielles de la norme harmonisée EN 14604:2005 + AC 2008. La déclaration de performance n° DoP\_hager\_TG600Ay du TG600A et du TG600AL est disponible en téléchargement sur le site internet local de la marque hager.



### NF - Détecteurs avertisseurs autonomes de fumée

La marque NF appliquée aux Détecteurs Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF), c'est l'assurance de la sécurité et d'une qualité constante contrôlée par des spécialistes.

Par des contrôles rigoureux et exhaustifs (système de management de la qualité du titulaire, contrôle des fabrications, audits et essais de surveillance...) elle apporte au consommateur toutes les garanties de conformité des produits certifiés. La marque NF-DAAF atteste la conformité du produit au référentiel de certification NF292.

**Caractéristiques essentielles certifiées :**

Référentiel de certification NF292 Caractéristiques certifiées essentielles couvertes par la marque NF	
Type de montage	plafonnier ou mural
Source d'alimentation principale	interne - pile lithium
Autonomie certifiée NF	TG600A : 5 ans TG600AL : 10 ans
Dispositif interconnectable	non
Prévu pour installation dans un camping car	oui
Raccordement à des dispositifs auxiliaires externe	non
Liaison radio	non
Indicateur d'alarme individuel	oui
Dispositif de neutralisation d'alarme	oui
Option accessibilité	non

Afnor Certification

F - 93571 St Denis La Plaine Cedex - <http://www.marque-nf.com>

Pour obtenir des conseils lors de l'installation ou avant tout retour de matériel, contactez l'assistance technique :



APPEL NON SURTAXÉ

Une équipe de techniciens qualifiés vous indiquera la procédure à suivre.

[www.hager.fr](http://www.hager.fr)

#### Recommandations

Tout accès aux zones internes, au-delà des zones décrites dans la présente notice sont à proscrire et annulent la garantie et toute autre forme de prise en charge. En effet, ces manipulations peuvent être dommageables aux parties et/ou aux composants électroniques. Ces produits ont été définis afin de ne pas avoir à y accéder dans le cadre de la mise en œuvre et des opérations de maintenance du produit.

Document non contractuel, soumis à modifications sans préavis.

## Garantie contractuelle des produits hager

Les produits hager - Logisty bénéficient de la garantie légale de conformité pendant deux ans à partir de la délivrance du produit au consommateur. Sauf exceptions ci-après rappelées, les produits hager - Logisty, à l'exception de toute autre gamme de produits de la marque Hager, peuvent bénéficier d'une garantie commerciale sous la forme d'une extension gratuite de garantie, sous les réserves et conditions suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de la garantie commerciale (extension de garantie), le consommateur doit impérativement adresser au service consommateurs Hager (adresse indiquée sur le bon d'extension de garantie), à peine d'irrecevabilité, dans les 10 jours de la vente, sa demande d'extension de garantie lisiblement remplie et dûment complétée (coordonnées, cachet du revendeur, date de la vente, numéro de série des produits). Seule la date d'enregistrement de la demande d'extension de garantie par Hager SAS fait foi pour apprécier le respect du délai susvisé.

Cette garantie commerciale (extension de garantie) court à compter de l'expiration de la garantie légale de conformité. La durée de l'extension de garantie est fixée comme suit :

- Alarmes (hors accessoires) : trois (3) années
- Transmetteurs téléphoniques GSM (hors accessoires) : trois (3) années
- Interphonie (hors accessoires) : une (1) année
- Automatismes de portail (hors mécanique et accessoires) : une (1) année
- Vidéosécurité (hors caméras et accessoires) : une (1) année

Pour tout achat de produits de complément ou pour tout achat de produits de remplacement dans le cadre du Service Après Vente, la demande d'extension de garantie correspondant au(x)dit(s) produit(s) doit être renvoyée dans les mêmes conditions et délais que ci-dessus. Toute facture concernant vos produits doit être conservée, elle peut être réclamée pour l'application de la garantie.

Au titre de la garantie commerciale (extension de garantie), Hager SAS pourra à son choix, soit rembourser à son client le prix d'achat du produit défectueux, soit remplacer la pièce ou le produit défectueux.

La garantie commerciale (extension de garantie) ne sera due que si le produit vendu est utilisé par le consommateur de manière normale et dans les conditions normales conformément à la notice d'utilisation fournie par Hager SAS et à sa destination.

Tout produit ayant fait l'objet d'un échange ou d'un avoir au titre de la garantie commerciale (extension de garantie) devient la propriété définitive et irrévocable de Hager SAS.

Tout produit échangé au titre de l'extension de la garantie commerciale (extension de garantie) bénéficie de la durée d'extension de garantie restante du produit d'origine.

Attention : la garantie au titre de la garantie commerciale (extension de garantie) porte uniquement sur les produits commercialisés par Hager SAS, mais ne s'applique pas aux alimentations (batteries, piles et blocs lithium) et autres consommables.

Certains produits ou accessoires, tels que transformateurs, câbles de liaison, téléphone portable intégré aux transmetteurs GSM, caméras vidéo, moteurs, appareils de télé-assistance... (liste indicative et non exhaustive) peuvent ne pas bénéficier d'extension de garantie. Ces éléments font l'objet d'une information de la part de Hager SAS.

La garantie au titre de la garantie commerciale (extension de garantie) ne s'applique pas en cas de :

- Non-respect des consignes d'installation ou de maintenance spécifiées par Hager SAS ou erreurs de manipulation ou de branchement en cours d'installation.
- Usage anormal ou non conforme des produits aux spécifications de Hager SAS.
- Intervention ou transformation de quelque nature qu'elle soit, en dehors de toute instruction donnée par Hager SAS.
- Dégradation par chute ou chocs ou par immersion.
- Catastrophe naturelle, phénomène atmosphérique (tels que dommages causés par la foudre, etc.) ou vandalisme, ainsi que dans tous les cas où un événement postérieur à la vente, indépendant de la volonté de Hager SAS, irrésistible et dont elle ne pouvait raisonnablement être tenue de prévoir ni la survenance ni les effets, interdirait l'exécution de ses obligations essentielles.
- Utilisation d'alimentations autres que celles indiquées par Hager SAS.
- Incident survenant pendant le transport.
- Négligence ou défaut d'entretien de la part du consommateur.
- En cas de conditions d'utilisation particulières (telles que ambiance humide, acide ou poussiéreuse, températures élevées au delà des spécifications de fonctionnement du fabricant, émanations chimiques, etc.).

Indépendamment de la garantie consentie au titre de la garantie commerciale (extension de garantie), Hager SAS reste tenue des défauts de conformité du produit et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles L. 211-4 à L. 211-14 du Code de la consommation (garantie légale de conformité) et aux articles 1641 à 1649 du code civil (garantie des défauts de la chose vendue).

Code de la consommation - Art. L. 211-4. - Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Code de la consommation - Art. L. 211-5. - Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° - Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° - Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Code de la consommation - Art. L. 211-12.- L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Code civil - Art. 1641. - Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui en diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Code civil - Art. 1648 alinéa 1er - L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, "dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice".

Dans le souci d'améliorer ses produits, Hager SAS se réserve le droit de les modifier sans préavis et sans préjudice de l'article L111-2 du Code de la consommation.

Etendue territoriale - le bénéfice de la garantie commerciale (extension de garantie) est exclusivement réservé aux territoires suivants : pays de l'Union européenne, France métropolitaine, Norvège et Suisse.

**Hager SAS**  
au capital de 4 400 700 euros, RC  
SAVERNE 712063759  
Siège social : Hager SAS  
132 Boulevard d'Europe  
BP78 F-67212 OBERNAI Cedex

<b>Coordonnées de l'utilisateur :</b>	
Nom/Raison sociale .....	Vignette de garantie
Prénom .....	
Adresse .....	
.....	
Ville .....	
Code postal .....	
Tél .....	
Date d'achat : ..... / ..... / .....	
<input type="checkbox"/> Installation <input type="checkbox"/> Remplacement après-vente	

Hager 10.2014





